

**Article : La première Commission archéologique de l'Hérault
(1819-1824)**

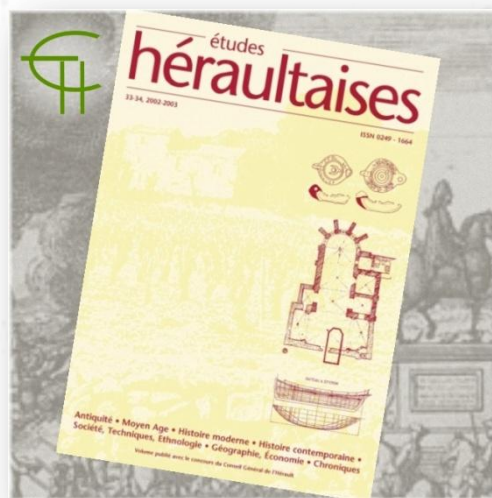
*La première
Commission
archéologique
de l'Hérault
(1819-1824)*



Auteur (s) : Présentés par Sylvie L'HOSTIS et Marie-Gilberte COURTEAUD

Nombre de pages : 20

Année de parution : 2001



La première Commission archéologique de l'Hérault (1819-1824)

*et les rapports d'Étienne Sicard et d'Aimant Touchy sur les « antiquités »
de la région montpelliéraine et d'Alexandre Du Mège sur la découverte
de l'inscription de Régimont (Poilhes) par François Mazel*

Présentés par Sylvie L'HOSTIS et Marie-Gilberte COURTEAUD

Dès 1810, le ministre de l'Intérieur avait demandé aux préfets des renseignements sur les antiquités des départements français, juste « retour d'Égypte »..., mais aussi dans le souci d'avoir, en ce domaine, les mêmes informations que les diverses statistiques fournissaient, depuis longtemps, au pouvoir central.

En 1819, la demande est renouvelée ; le préfet de l'Hérault, le baron Creuzé de Lesser, par un arrêté du 8 mai 1819, chargea Étienne Sicard¹ de ce travail et adressa une circulaire à tous les maires pour faciliter ces recherches et fournir des renseignements.

« Montpellier, le 3 juin, 1819. LE PRÉFET DE L'HÉRAULT, A Messieurs les Maires du Département, MESSIEURS, une circulaire de Son Excellence le Ministre de l'intérieur, du mois de juin 1810, avait demandé des renseignements sur les vieux Châteaux, les Abbayes, les inscriptions et en général sur les monuments du moyen âge. Peu de départements ayant fourni des renseignements, Son Excellence le Ministre de l'intérieur a cru devoir faire reprendre ce travail, et l'étendre encore sur tous les monuments Grecs, Romains, Gaulois, les tombeaux, les épitaphes, les titres, les chartes, les chroniques, et enfin sur tout ce qui peut fournir des éclaircissemens sur les traits principaux de nos annales, l'illustration des familles, les institutions de la Patrie. Son Excellence me charge en même temps de faire choix d'une personne habile et zélée qui veuille se charger de ce travail. M. Sicard, Conseiller à la Cour Royale, recommandable autant par ses vastes connaissances que par sa modestie, a bien voulu répondre à mon invitation. Je l'ai en conséquence investi de cette commission par l'arrêté que vous trouverez ci-après. Je ne me dissimule pas que son travail sera long et pénible, qu'il aura souvent besoin d'avoir recours à vous pour vous demander des renseignements sur les anciens monuments qui peuvent se trouver dans vos Communes, et je suis persuadé que vous rendrez sa tâche moins pénible en lui fournissant tous les éclaircissemens qu'il pourra désirer, et qui seront de nature à compléter les recherches. Vous aurez une idée de l'immense travail dont il a bien voulu se charger par les indications énoncées à l'article 2 de mon Arrêté, il est nécessaire que chacun de vous, Messieurs, lui fournisse la note de tous les monuments remarquables existant dans votre Commune, et dont l'énumération se trouve à cet article. Ce seront les matériaux sur lesquels il devra opérer. Veuillez bien, en conséquence, m'envoyer cette note le plutôt qu'il vous sera possible, par ce moyen vous coopérerez autant qu'il pourra dépendre de vous, à un travail qui doit enrichir nos activités de toutes les antiquités nationales. Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée. Le baron CREUZÉ DE LESSER

LE PRÉFET DE L'HÉRAULT, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR, Vu la circulaire de Son Excellence le ministre Secrétaire d'état de l'intérieur, en date du 8 avril dernier, concernant les recherches sur les antiquités de la France ;

Considérant que, par cette circulaire, Son Excellence nous a chargé de faire choix d'une personne habile et zélée qui voulut se charger de ce travail pour ce qui concerne le Département ; qu'il convient dès lors d'entourer ce Commissaire de toute la considération qu'il mérite, non seulement à raison de la nature des recherches qu'il sera obligé de faire ; mais afin qu'il soit connu de tous les Fonctionnaires administratifs du Département, pour qu'ils puissent déférer à toutes les demandes qu'il pourrait être dans le cas de leur faire et qui auraient rapport à la commission dont il est investi, et que pour que M.M. les Maires puissent lui fournir les renseignements et documens qu'il pourrait lui demander sur les anciens monuments qui existaient dans leurs Communes. ARRÊTE : ARTICLE PREMIER. Monsieur Sicard, Conseiller à la Cour Royale de

1. - Étienne-Joseph Sicard est né à Montpellier le 20 octobre 1765 dans une famille de magistrats de la Cour des Comptes, Aides et Finances. Après des études de droit, il devient avocat. En 1791, la famille se retire à Agde et, en février 1794, à Montagnac. Après le 9 thermidor, E. Sicard est nommé agent national à Agde et son père juge de paix. Ils sont renvoyés de leurs fonctions après le 18 fructidor, et continuent de résider à Agde jusqu'au 16 juillet 1803, date à laquelle Étienne Sicard est nommé juge suppléant au tribunal de Montpellier, puis juge au Tribunal d'instance (1806), conseiller à la Cour d'Appel (1810) jusqu'à sa démission en août 1837. En 1804, il avait épousé Anne Despous, fille du receveur général de l'Hérault. A Montpellier, après ses études, il avait constitué une Société d'Instruction mutuelle, réunion littéraire, qui regroupait des collaborateurs connus : Nougarède, Tabarié, Lebrun, Montlaur de Murles, Daru... Ce groupe d'amis se livre à de nombreuses recherches littéraires, études, traductions d'auteurs antiques, éditions et échange de fructueuses correspondances. Ces mérites ouvrirent à E. Sicard à Montpellier les portes de l'Académie (1847). Il décède à Montpellier le 6 janvier 1850.

(Notice sur M. Sicard, conseiller honoraire ci la Cour d'Appel, présentée à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier dans sa séance du 28 mai 1850, par Victor de Bonald, Montpellier, 1850, 29 p. et un portrait). Nous remercions M. E. Sicard d'avoir bien voulu nous communiquer cette Notice et des renseignements sur son ancêtre et M. S. De Poorter, directeur des Archives de l'Hérault, de son aide pour retrouver les deux textes administratifs originaux).

... Montpellier, est nommé pour rassembler les matériaux concernant les antiquités du Département, conformément aux questions jointes au rapport de la Commission des mémoires et des antiquités de la France. ARTICLE II. M.M. les Sous-préfets et M.M. les Maires du Département sont invités à lui faire parvenir, par notre intermédiaire, la note et la description de tous les monuments qui pourraient exister dans leurs Communes respectives, comme, 1° Monumens en pierre simplement posées ou superposées, connues sous les noms de *pierres aux fées*, de *pierres levées*, ou de *monumens celtiques* ; 2° Toutes les éminences ou pierres rapportées connues sous le nom de tumuli ; 3° Les vestiges de toutes les routes anciennes ou du moyen âge, des lieux où elles passent ; indiquer les édifices, ponts ou autres constructions, qui se trouveraient sur ces routes ; 4° Toutes les bornes militaires antiques qui existent encore ou qui ont été trouvées autrefois ; 5° Tous les monumens, édifices, colonnes, fondations, murs de ville, tours rondes ou carrées, portes etc. ; 6° Indiquer exactement tous les emplacements où l'on a trouvé à différentes époques des antiquités quelconques et la nature de ces antiquités ; 7° Les inscriptions ou fragments d'inscriptions, soit grecques, soit latines, soit du moyen âge ; 8° Toutes les anciennes abbayes, tous les anciens châteaux et tours, toutes les constructions faites depuis le commencement du X^e siècle jusqu'à la fin de XIV^e siècle ; 9° Les châteaux, abbayes ou autres constructions depuis la fin du XIV^e siècle jusqu'à nos jours, qui se font remarquer, soit par la forme de leur architecture, soit par de traditions populaires ; 10° Les épitaphes ou inscriptions les plus remarquables qui pourraient être utiles pour l'histoire, et qui se trouvent sur les monumens modernes ; 11° Les titres, les noms que les différens lieux ont porté, soit en latin, soit en français ancien ou dialecte vulgaire ; 12° Enfin, donner la liste des anciennes chartes, des anciens titres, des anciennes chroniques, des mémoires, des vies des personnages célèbres, et enfin de tous les documens manuscrits, articles pour l'histoire, qui existent dans les Communes, soit dans les bibliothèques ou dépôts publics, soit entre les mains des particuliers. ARTICLE III. Le présent arrêté sera inséré au Mémorial des actes de la Préfecture, et une expédition en sera transmise à M. Sicard. Fait à Montpellier, le 3 juin 1819. Le Baron CREUZÉ DE LESSER » (*Mémorial des Actes de la Préfecture*, n° 69 et 70, 1819, p. 104-106).

Le 1^{er} juin 1819, le préfet adresse au ministre le mémoire d'E. Sicard, *De quelques anciens tombeaux trouvés dans le département de l'Hérault*², et le fait savoir, le 23 juin, à l'auteur. Le 25 juin, le ministre invite le préfet à adjoindre à M. Sicard d'autres personnes afin d'améliorer le travail. Le préfet va donc créer, en octobre 1819, une commission :

6 octobre 1819 - OBJETS D'ANTIQUITÉS. Le Préfet du département de l'Hérault. - Considérant que sur le territoire occupé par ce département passait jadis un grand chemin fait du temps des Gaulois pour communiquer de l'Italie à l'Espagne ; que le chemin fut rétabli sous l'Empire d'Auguste, qu'il [fut] réparé et conservé par ses successeurs et qu'il en reste encore des vestiges. - Considérant que dans ce même département on trouve une partie remarquable du pays des Volces, celle où étaient leurs étangs et la ligne qui séparait les Tectosages avec les Arécomiques. - Considérant qu'on y trouve

aussi des vestiges d'anciens monumens tels que des aqueducs, des ponts, des bornes en pierres milliaires, un amphithéâtre, un forum, un temple consacré à Vénus etc. - Considérant que plusieurs communes qui existaient du temps des Romains y existent encore et que d'autres sont citées pour avoir l'usage du droit latin, c'est-à-dire le droit de gouverner par leurs lois et leurs magistrats ; que d'autres part on y montre des villes détruites ; que les noms de certaines sont inconnues et que l'on a sur les autres des renseignements souvent équivoques. - Considérant que les inscriptions, les pavés en mosaïque, les tombeaux, les médailles sont en général détruits par les mêmes mains qui les découvrent ; que la cupidité des inventeurs qui sont toujours des manouvriers leur fait voir des pièces d'or ou d'argent cachées dans tous les coins des anciens monumens ; que ces pièces lorsqu'on en trouve sont aussitôt apportées chez l'orfèvre qui les fond ; que rarement ces objets sont conservés ; qu'il faut pour cela que les curieux qui les recherchent soient à portée de prévenir la destruction ; que c'est aux soins de ces hommes ou à leurs dépenses qu'on doit l'existence de la plupart de ceux qu'on possède. - Considérant que jusqu'ici aucune institution locale ne s'est occupée de la collection de ces objets, ni de la réunion des mémoires sur les différens monumens ou les antiquités de ce département ; que l'administration actuelle n'a sous sa main rien qui puisse l'éclairer sur la plupart des choses parce que rien ne lui est transmis. - Considérant que par notre circulaire du 3 juin dernier adressée à tous les maires, nous les avons invités à nous donner les renseignements qu'ils auraient sur les antiquités et les anciens monumens qui pourraient exister dans leurs communes ; et que par notre arrêté du même jour nous avons nommé M. Sicard Conseiller à la Cour Royale pour rassembler les matériaux concernant les antiquités d'après les indications données par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres et transmises par son excellence le ministre de l'Intérieur. - Considérant que cette invitation aux maires n'a eu aucun effet satisfaisant ; que la plupart d'entre eux n'y ont pas répondu et que d'autres ont transmis des renseignements insignifiants ; qu'il est impossible dès lors à un seul individu de ...

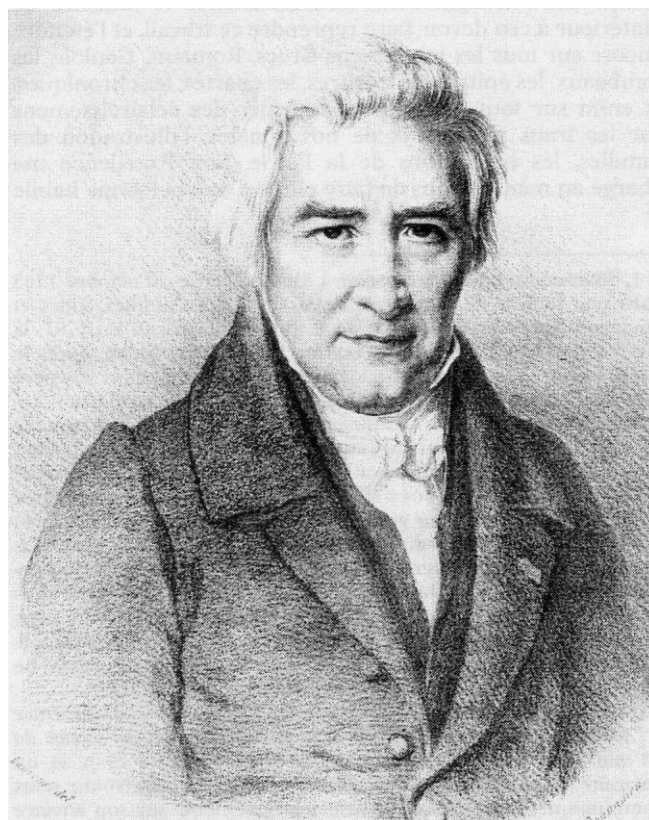


Fig. 1. - Étienne-Joseph Sicard (1765-1850).

2. - Les rapports et correspondances sont conservés dans le dossier 3 H 54 des Archives de l'Institut de France et nous ont été communiqués par J.-Cl. Richard qui a pu accéder à cette documentation et la compléter grâce à M. Jean Leclant, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, à Mlle M. Lamarque et à M. Ben Zerrouk, des Archives, et à Mme M. Pastoureau, conservatrice de la Bibliothèque de l'Institut. Nous leur en sommes très reconnaissantes.

... satisfaire à tout ce qui est demandé sur ces objets. - Considérant qu'indépendamment des renseignements à donner, il est des mesures conservatrices à prendre dans l'intérêt des Arts et de la science et que ce double objet ne saurait être atteint sans avoir recours aux lumières de plusieurs personnes instruites dans cette partie et qu'on réunirait en Commission Permanente. Arrête ce qui suit.

ARTICLE 1^{er}. Une commission sera formée pour s'occuper de tous les objets d'antiquité qui sont dans ce département, et donner la description des monuments existants conformément à la lettre de son Excellence le Ministre de l'Intérieur du 8 avril dernier et en rapport avec l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres qui l'a précédée. Article 2^e. Elle sera composée de M. Sicard, conseiller à la Cour Royale qui sera le président et de M.M. Paulinier de Fontenille, lieutenant colonel du génie; Castilhon fils; Mazel, juge de paix à Pézenas; Delmas, ancien maire de Marsillargues; Bouché-Doumenq, natif d'Avignon; et Thomas, archiviste de la Préfecture. Article 3^e. Cette Commission s'occupera des moyens les plus convenables, soit pour prévenir la perte des objets précieux que l'on pourrait découvrir en les arrachant des mains de l'Ignorance ou de la Cupidité; elle nous proposera ses vues par des Mémoires signés de son président. Article 4^e. Si la Commission trouvait utile de s'adjoindre d'autres membres, elle nous en fera aussi proposition par écrit en nous désignant le nombre et les noms des personnes à nommer. Fait à Montpellier, le 6 octobre 1819. Signé. CREUZÉ DE LESSER. (ADH, 4K17, *Registre pour la transcription des arrêtés de la Préfecture*, 25 janvier 1817 - 27 décembre 1819, p. 286-287. Cet arrêté ne fut pas publié, comme le précédent, dans le Mémorial des Actes de la Préfecture).

Le 18 novembre 1819, le préfet transmettra le mémoire de Thomas sur la voie romaine (édité dans un volume posthume par les soins d'E. Thomas - *Mémoires historiques sur Montpellier et sur le département de l'Hérault*, Paris, 1827, 468 p., sous le titre : Notices sur les vestiges de la voie romaine qui se trouvent dans le département de l'Hérault et sur les villes et lieux qui existaient dans ce même département lors de la domination des Romains, p. 51-102, avec une carte) avec une lettre d'accompagnement de Sicard et, le 24 mai 1820, il adressera une note d'E. Sicard sur l'inscription de Lunel-Viel de Tincia Materna. Le 8 février 1821, il transmet la note de janvier de E. Sicard sur un tombeau des environs de Montpellier et le 8 février 1822 la notice d'A. Touchy.

Aucun de ces mémoires, qui seront remis au fur et à mesure à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, ne sera publié³. La commission archéologique va fonctionner jusqu'au 30 avril 1824, date à laquelle le préfet l'informe de l'instruction ministérielle de cesser toute correspondance relative à la recherche des Antiquités. Dans une lettre du 10 août 1822, le préfet avait fait savoir au Ministre qu'il n'avait pas de nouveaux mémoires (« le département de l'Hérault est aussi pauvre en ce genre [les « antiquaires »] qu'est riche le département du Gard ») et ni la commission, ni les maires, ne lui ont fourni de nouveaux renseignements. Le Préfet précise : « au reste, mon fils, qui est aussi mon secrétaire particulier, achève de rédiger et fait imprimer dans ce moment *la Statistique du département de l'Hérault* où se trouve, sinon la description, du moins l'indication de ce que les différentes communes offrent de plus digne d'attention et je pense que ce travail aussi étendu que le méritent des antiquités, il faut l'avouer, peu importantes, remplira vos vues ».

Lorsque Hippolyte Creuzé de Lesser publie, en 1824, cette Statistique, on note pour la première fois, dans un ouvrage de cet ordre, un inventaire des richesses archéologiques⁴.

Entre 1824 et 1833, date de la création de la société archéologique de Montpellier, et 1834, date de la naissance de la société archéologique de Béziers, l'archéologie héraultaise perdra son institutionnalisation et sera le fait d'amateurs éclairés qui étudieront de façon individuelle. Sous la monarchie de juillet, les nouvelles municipalités seront souvent à l'initiative des nouvelles organisations archéologiques, pour l'étude et pour les musées, et l'action de l'État, à travers les Monuments Historiques et la protection du patrimoine monumental, aura un rôle déterminant.

Il était donc intéressant de faire connaître la première tentative de carte archéologique de l'Hérault à travers les rapports de quelques érudits du début du XIX^e siècle, tentative qui, après un long silence, sera renouvelée, au XX^e siècle, dans les années trente, par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres et accélérée depuis une dizaine d'années. Rappeler les recherches des pionniers permet de mesurer la distance parcourue depuis deux siècles et d'inscrire l'inventaire archéologique dans la longue durée. [S. L., M.-G. C.]

1. De quelques anciens tombeaux trouvés dans le département de l'Hérault par le conseiller Étienne SICARD, (1765-1850)

Notre département, quoique soumis pendant longtemps à la domination des Romains, a conservé peu de monuments de ce peuple. Cependant, à diverses époques, on y a découvert des tombeaux qui leur appartiennent.

I. M. le comte de Caylus, dans son recueil d'antiquités égyptiennes étrusques, etc. t. 1^{er}, p. 281 (Annexe I), nous apprend qu'en 1750, on avait trouvé, dans un village voisin de Montpellier, mais dont il tait le nom, ce qu'il appelle l'équipage d'un mort. Il consistait en divers vases, savoir : 1° une urne de verre, très bien conservée, d'environ 9 pouces de hauteur et garnie d'anses. 2° un petit vase également de verre, carré par le bas, avec une anse, un cou et un goulot, destiné, à ce que pense ce savant, à mettre le vin ou le lait que l'on offroit aux manes du défunt. 3° un plat de terre cuite de 6 pouces de diamètre où l'on plaçoit les vivres qu'il étoit d'usage de renfermer dans les tombeaux. 4° enfin, une petite urne fracturée. Telle est l'indication que M. le comte de Caylus donne sur cette découverte; elle est trop vague et l'époque où elle eut lieu trop reculée pour qu'il ait été possible de se procurer de nouveaux renseignements à ce sujet.

II. En 1723, on fit une découverte du même genre, auprès du village de Si Thibéry; celle d'une urne cinéraire. On en trouve une

3. - Le mémoire de Sicard est mentionné dans le rapport fait à l'Académie par M. Dacier le 20 juillet 1821. L'Académie, à réception des mémoires transmis par le Ministre de l'Intérieur, peut les utiliser dans ses rapports annuels ou faire connaître, par écrit, ses appréciations.

4. - Le chapitre III a pour titre *Histoire, Administration*, et l'archéologie occupe les pages 194-197, 209-245 et 589-592. L'archéologie sort ainsi de la situation qu'elle avait occupée jusque-là, c'est à dire celle d'une passion de quelques « antiquaires », et collectionneurs, pour apparaître officiellement dans un ouvrage départemental sous l'égide de l'État. Il convient de remarquer que l'auteur ne cite pas E. Sicard (qui était son beau-frère) mais d'autres membres de la commission (Delmas, Mazel, J.-P. Thomas) ou le docteur C. Pierquin, M. Touchy, M. Chauvet, comme sources de ses informations.

... notice dans le journal des savans, octobre 1724, attribuée par l'auteur de la dissertation dont je vais parler tout à l'heure à M. Juvenel de Carleucas. Le P. de Montfaucon, supplém. De l'antiq. expliq. t. 5, p. 16 en a publié une seconde, qu'il tenoit de M. le président de Bon et y a joint un dessin de ce monument (Annexe II). Les deux notices sont très succinctes. Je vais puiser de nouveaux détails, dans une dissertation que le hasard a fait tomber dans mes mains en manuscrit. J'ignore si elle a été imprimée, quoique le titre et divers passages, me portent à le croire. Voici le titre de cet écrit : description de l'urne cinéraire, trouvée le 14 août 1723, dans le terroir de St Thibéry, diocèse d'Agde en Languedoc avec des notes et plusieurs remarques curieuses, dédiée à Messieurs les savans et curieux des antiquités romaines, revue, corrigée et augmentée, troisième édition, par M. Poncet à Pézenas, 1729.

L'urne dont il s'agit dit-il, fut trouvée le 14 août 1723 par un paysan de St Thibéry, nommé Jean Bertrand, vigneron, dans sa vigne, terroir de la garrigue, près du vieux chemin qui va de ce lieu à Béziers. Ce paysan la céda au curé du lieu, et celui-ci à Mgr l'évêque d'Agde qui la destinoit à M. le regent. Elle resta cependant chez Mgr l'évêque et à sa mort, elle passa à M. de Polastron, qui la plaça à son château de Lavagnac où elle étoit encore quelques années avant la Révolution. L'urne en question est d'une matière d'un blanc grisâtre, fort transparente ; les coups de ciseau dont on aperçoit la trace, font croire à l'auteur qu'elle est de marbre, et sa transparence est telle, suivant lui, que si on place au dedans une bougie, on lit au travers toute sorte de caractères. Elle est canelée d'une canelure torse unie, paroît avoir été travaillée partout avec le ciseau. Son couvercle creux et fait en cône est de la même matière. Il y étoit attaché par trois broches de fer d'un pouce de long, et les jointures étoient soigneusement mastiquées, afin que rien ne put y pénétrer. Elle a deux anses à jour, un petit pied orné d'une plinthe et d'un cavet avec son astragale. Le paysan, en la déterrâ, brisa le couvercle d'un côté et on ne put retrouver ce fragment. Sa hauteur est d'un pied, 5 pouces 4 lignes. Elle a de largeur 1 pied, 3 lignes. L'orifice est de 5 pouces, 2 lignes, et son épaisseur est de 4 lignes. L'urne étoit pleine de cendres et d'ossements brûlés. Elle n'étoit accompagnée ni de pierre sépulcrale, ni de médailles, ni d'inscription. On trouva seulement à droite et à gauche, deux petites lampes ou vases ronds d'argile, si minces et si fragiles, que le paysan les brisa en voulant le tirer de terre. Il remarque que l'urne a été trouvée dans un lieu voisin de cette portion de la voie romaine qui de Narbonne se dirigeant sur Nîmes traversoit tout ce qui forme aujourd'hui le département de l'Hérault. Ce qui est conforme à l'usage qu'avoient les romains, de placer leurs sépultures près des grandes routes.

Telle est la description que donne l'auteur de ce monument qu'il connoissoit parfaitement, l'ayant examiné lui même et s'en étant procuré un dessin fidèle. Il a accompagné ces détails de longues digressions sur les funérailles des romains, sur l'histoire du lieu de St Thibéry, anciennement Cessero etc. que j'ai écartées, pour me borner uniquement à ce qui concerne l'urne en question.

III. En 1800, une semblable découverte fut faite, dans un jardin ou enclos appelé Lavanet, situé aux portes de Montpellier. Le ruisseau du Verdanson le ferme d'un côté. C'est sur les bords de ce ruisseau que le 15 janvier de cette année, des ouvriers, en travaillant la terre, trouverent un tombeau antique. Il étoit formé d'une espèce d'auge de pierre, recouverte par une grande dalle, jointe à l'auge par quatre tenons de fer coudés, et la fermant exactement. Le tombeau reposoit sur le roc, à une profondeur d'environ trois pieds. Il fut découvert par les ouvriers et on reconnut qu'il avoit près de 4 pieds de longueur, environ 31 pouces de largeur et 16 pouces de profondeur. Il renfermoit plusieurs objets précieux, dont le plus considérable étoit une belle urne d'albâtre, d'une forme arrondie avec deux anses, et un couvercle en deux pièces articulées. On y trouva de plus une aiguille de la même matière, d'une forme très élégante avec une anse; une soucoupe ou patère, également d'albâtre, avec un manche terminé par

une tête de bélier; plusieurs vases de verre, de différentes formes ; une aiguille de fer ; deux ou trois morceaux d'ambre travaillés ; deux dés d'ivoire de dimensions inégales ; le plus grand étoit brisé et les points relevés et entourés d'un sillon circulaire ; on y a trouvé encore une lampe en bronze, que la rouille avoit rongée et deux médailles du même métal. La première portait, d'un côté la tête de l'empereur Domitien avec ces mots un peu altérés : S. DOMIT AVG GERM COS XII CENS. P... Au revers, une figure assise, s'appuyant d'une main sur une haste, et de l'autre, supportant une image de la victoire avec cette légende : IOVI VICTORI ; et à l'exergue : S.C... Sur la seconde, on voyait la tête de Trajan avec ces mots : TRAIANO AVG GER DAC PM TR. Le revers offroit l'image d'une victoire ailée, tenant un bouclier sur lequel on lisait : VIC DAC et à l'entour : S : : Q.R. OPTI... RINCIPI et sur le champ de la médaille : S.C.

Le propriétaire du jardin instruit de la découverte, y accourut et ayant adressé des reproches aux ouvriers, pour s'être permis d'ouvrir le tombeau sans qu'il fut présent, ceux-ci brisèrent l'urne. Tout ce que put faire le propriétaire fut d'en recueillir soigneusement les débris. Il les a cédés depuis, ainsi que tous les autres objets détaillés ci-dessus à M. Artaud directeur du musée de Lyon. Celui-ci a fait restaurer avec beaucoup de succès, par un artiste italien, l'urne qui a recouvré sa première beauté ; on trouvera la figure de tous ces objets dans la description que ce savant prépare des antiquités de son cabinet. J'en ai sous les yeux la planche où ils sont représentés.

Feu Draparnaud, alors professeur à l'école centrale de département rédigea sur cette découverte, un mémoire qui fut envoyé au Ministre de l'intérieur. Il fut transmis à l'institut et M. Monge fit, à ce sujet un rapport dont on trouve la notice dans le tome 4^e des mémoires de la classe de littérature et beaux arts p. 27. On y remarque que les médailles trouvées dans le tombeau, le font remonter au premier siècle de l'ère chrétienne; que la province étoit entièrement romaine et que les romains plaçoient d'ordinaire leurs sépultures, sur le bord des grands chemins ou dans leurs maisons de campagne. Sur quoi je me permettrai d'ajouter que le point où a été faite la découverte n'est pas à la distance de plus de cinquante ou soixante toises en droite ligne de la même voie romaine, dont j'ai parlé à l'article précédent et qui, de Cessero venoit à Sextatio, suivant les itinéraires. A la vérité le ruisseau qui ferme l'enclos sépare le point où le tombeau fut trouvé, de cette voie.

[IV]. Je vais passer maintenant à deux sépultures modernes qui peuvent susciter quelque intérêt.

La première est celle d'un magistrat, nommé Jean de Acy qui fut découverte l'année dernière ; et la seconde celle de Henri I de Montmorenci, connétable de France.

Quant à la première, j'ai fait insérer dans le Véridique, journal qui s'imprime à Montpellier, une notice qu'il suffira à peu près de copier (feuille du 16 juillet 1818).

« On vient de découvrir à Montpellier le tombeau d'un magistrat qui, dans le cours du 15^e siècle, fut revêtu des fonctions les plus importantes, mais dont le temps a presque éteint le souvenir. Nous avons cru qu'il ne seroit pas sans intérêt de consigner ici les détails de cette découverte et de recueillir les traits que l'histoire de notre pays nous a conservés sur ce personnage distingué.

L'église paroissiale de St Firmin fut détruite au mois de décembre 1567, dans les troubles de religion dont notre ville fut le théâtre. Sur le sol qu'elle occupoit, s'élevèrent des maisons et un jardin dont partie a été acquise dernièrement par un particulier qui a voulu y faire des constructions. Au mois de juin dernier, on a commencé à déblayer les terres. Après qu'on eut enlevé une couche de terre végétale assez profonde, on trouva une quantité considérable de décombres, et au niveau du sol de la rue, qui sans doute étoit aussi celui de l'église, on découvrit la tombe en question. Elle est formée d'une pierre dure et polie, d'environ 7 pieds de ...

... longueur et d'une largeur d'environ 30 pouces. Au dessous, on trouva de la chaux fondue et mêlée avec de la terre, et quelques ossements, entr'autres le crâne du défunt. Sur cette pierre, est gravée au ciseau, au devant d'une sorte architecture à deux arcades, la figure d'un personnage vêtu d'une robe herminée et dont la tête repose sur des livres. Cette figure est enfermée dans un cadre ou bordure qui porte l'inscription suivante en caractères du temps et avec quelques abréviations.

Hic jacet nobilis et egregius vir dns Johannes de Aciaco utriusque juris doctor, consiliarius et presidens regius parlamento in tholose judexque major senescallie Bellicadri et nemausi, ac generalis in patria occitana qui obiit anno domini MCCCC LX XIII febroarii orate pro es qui multum meretur.

L'histoire confirme à Jean d'Acî tous les titres que lui attribue son épitaphe. Elle nous apprend qu'en 1437 le roi Charles VII ayant établi six généraux conseillers pour exercer la justice souveraine en Languedoc, Jean d'Acî fut mis au nombre de ces magistrats qui tous remplissaient les places les plus éminentes dans l'église et dans l'état⁵.

En 1439 Gilbert de la Fayette, maréchal de France, chargé par intérim et en l'absence de Raimond de Villa des fonctions de sénéchal de Beaucaire, nomma pour ses lieutenants, Jean d'Acî juge mage de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nismes et Bernard Vital, juge des crimes. Cette commission fut de peu de durée : le maréchal n'exerça ses fonctions qu'environ quatre mois.

Jean d'Acî reçut la même marque de confiance de Tanneguy du châtel. Le 9 novembre 1443, celui-ci le nomma son lieutenant dans le gouvernement du Languedoc. Tanneguy étoit lui même lieutenant de Charles d'Anjou, comte du Maine, gouverneur de la province.

Le 4 juin 1444, le parlement du Languedoc que le roi Charles VII venoit de rétablir et de fixer à Toulouse, à la demande des Etats, tint sa première séance. Jean d'Acî fut un des six conseillers laïcs qui le composèrent. Dans cette séance, il déclara qu'en acceptant cette place, il n'entendoit pas renoncer à celle de juge mage. Son exemple fut suivi par quelques uns de ses collègues qui se trouvoient, comme lui, investis d'autres fonctions. Le roi, par ordonnance du 21 juillet, daté d'Orléans, les autorisa à conserver leurs premières charges, à condition qu'ils les feroient exercer par des personnes capables. Alors Jean d'Acî nomma pour son lieutenant, son fils Guillaume, par des lettres du 1^{er} juillet 1445⁶.

En 1447, il fut un des commissaires du Roi aux Etats de Languedoc, et la même année, conjointement avec Jean d'Estampes trésorier de la Sénéchaussée de Beaucaire, il dressa, en qualité de commissaires des états, un règlement qui déterminoit l'ordre dans lequel devoient y entrer les députés des diverses communes du diocèse de Nismes. Ce règlement est du 26 mars 1447.

Aynard de Bleterens qui avoit été nommé premier président au Parlement de Toulouse, lors de son rétablissement, étant mort, Jean de Meaux, second président lui succéda en 1449 et Jean d'Acî remplaça ce dernier.

En 1454, il fut avec Nicolas Berthelot conseiller au parlement, nommé commissaire du roi, pour aller prendre possession en son nom, du comté de Comminges qui revenoit à la couronne, par la mort de Matthieu de Foix.

Ceux que lui donne Raimond de Villa sénéchal, dans l'ordonnance par laquelle il autorise la nomination de Guillaume d'Acî, ont encore plus de ressemblance. Ce Guillaume est établi, loco nobilis et egregii viri domini Johannis de acyaco juris utriusque doctoris et presidentis in venerabili regia curia parlamenti tholose, judicis majoris dicte nostre senescallie. V. ibid. p. 265.

Depuis cette époque, l'histoire⁷ se tait sur cet illustre magistrat dont les cendres viennent d'être découvertes, après plus de trois siècles et demi. Ses hautes qualités ne peuvent être révoquées en doute, après les nobles marques qu'il reçut de son souverain. Le monument qu'on vient de retrouver, fixe sa mort le 14 février 1460⁸.

Il dut terminer ses jours à Montpellier où l'appelloient souvent ses fonctions de général des aides et être inhumé dans l'église de St Firmin dans les ruines de laquelle sa tombe a été retrouvée. Le sieur Andrieux, propriétaire du terrain a eu le soin de faire encaster cette pierre sépulcrale dans le mur de sa nouvelle maison, où elle reste exposée à tous les regards.

[VI. Sépulture du connétable de Montmorency : Henri I de Montmorency, connétable de France et gouverneur de Languedoc, second fils d'Anne de Montmorency s'étoit retiré, depuis deux ans, dans son gouvernement, lorsqu'il mourut, le 11 avril 1614, à l'âge de 79 ans, dans son château de La Grange des Prés⁹ à une petite distance de Pézenas. Son historien, M. Desormeaux, t. 3^e de son hist. de la maison de Montmorency rapporte que, par son testament, il défendit qu'on lui érigeât aucun mausolée ; qu'il voulut être enterré avec l'habit de l'ordre de St François et sans aucune pompe, dans l'église des Capucins d'Agde qu'il avoit fait bâtir¹⁰.

Ses volontés furent fidèlement exécutées. Il fut transporté, de son château, à l'église des Capucins, dite Notre-Dame-duGrau à un quart de lieue de la ville d'Agde. Il fut inhumé au bas de la sainte Table. On voyait sur sa tombe avant la Révolution un bloc de marbre, portant seulement en relief ses armoiries accolées des épées de connétable, et son nom Henri I de Montmorency, connétable de France. Sur le mur, à gauche en entrant, on lisoit une inscription ...

5. On comptoit parmi eux l'archevêque de Toulouse, les évêques de Laon et de Béziers etc.

6. - Dans ces lettres, rapportées par Menard, dans son hist. de Nismes, t. 3. p. 292 Jean d'Acî prend des titres qui se rapprochent beaucoup de ceux de son épitaphe. On y lit : Johannes de acyaco in utroque jure licentiat. Domini nostri regis consiliarius, ejusdemque judex major senescallie Bellicadri et nemausi.

7. - Les détails que contient cette notice ont été recueillis dans l'histoire du Languedoc, et dans celle de la ville de Nismes, par Menard.

8. - Un examen attentif de l'inscription a prouvé qu'on devoit lire sur la pierre en question la date de 1460. Adam Cousinot, lui succéda l'année suivante, dans la place de général des aides. V. l'hist. de Montpellier, de d'Aigrefeuille. t. 1^{er}, p. 594.

L'orthographe de febroarii se retrouve dans une ordonnance de Guillaume d'Acî, de 1454 et die XX febroarii (hist de Nismes, t. 9^e, p. 185).

L'expression in patria occitana a beaucoup de rapport avec la formule que présentent une foule d'actes, où on lit in presentia patria lingue occitane. Nous ne citerons qu'un exploit d'appel des consuls de Nismes, où se trouvent ces mots qui rappellent en même tems les généraux des aides, au nombre desquels a été Jean d'Acî : « provocant recurrunt et appellunt ad dominum nostrum regem... nec non ad metuendissimos dominos générales super facto justicie, in presentia patria lingue occitane ».

9. - Suivant l'auteur de la dissertation sur l'urne de St Thibéry Citée plus haut, Henri I de Montmorency avoit fait bâtir ce château en 1585, après en avoir acquis le fonds de Christophe de Lestang évêque de Lodève et de son chapitre qui en étoient propriétaires. Ce lieu fut appelé La Grange des Prés, à cause des vastes prairies, qui l'avoisinent. Il devint, par les soins de M. le duc de Montmorency un séjour magnifique. Auparavant ce n'étoit qu'une métairie connue sous le nom de Notre-Dame-de-Liesses-aux Neiges. Après la mort du duc, il continua à être la résidence des gouverneurs de la province. M le prince de Condé en fit réparer la chapelle, et son frère, Armand de Bourbon prince de Conti, y mourut, le 21 février 1666. Aujourd'hui ce lieu est retombé dans son premier état et n'est plus qu'une simple métairie.

10. - Ce couvent avoit été bâti très près de la rivière d'Hérault entre la ville d'Agde et la mer, dont on commence à trouver les sables aussitôt après qu'on a dépassé le couvent. Sur la porte d'entrée ainsi qu'en plusieurs autres endroits de la maison on voyait les armoiries du connétable. Son portrait décorait le réfectoire. Dans l'église, à la première chapelle du côté de l'Évangile, le tableau de l'autel représentoit une sainte famille au devant de laquelle étoit à genoux et les mains jointes. Henri II duc de Montmorency, en habit de guerre. On remarquoit, dans ses yeux, ce léger défaut dont parle son historien. Ibid. p. 203, lorsqu'il dit qu'il avoit les yeux un peu tournés. L'église et le couvent furent vendus pendant la Révolution, le couvent a été démoli et n'offre plus qu'un amas de ruines ; l'église subsiste et est très fréquentée.

... latine gravée sur un marbre noir. Tout cela n'existe plus. Au mois de novembre 1792 on mit à exécution, dans la commune d'Agde, le décret qui ordonnait que tous les signes de féodalité seroient effacés des monumens publics. J'habitais alors la ville d'Agde ; instruit que les armoiries du connétable étoient comprises dans la proscription et que la tombe étoit ouverte, je me rendis à l'église de Notre-Dame. Le marbre étoit déjà déplacé. J'aperçus une fosse en maçonnerie, d'environ 6 pieds de long, sur deux de large, et trois de profondeur. Au fond de la fosse, reposoit un cercueil de plomb, portant vers la tête, les armoiries du défunt. Il occupoit presque toute la longueur de la fosse et attestoit la haute taille du connétable. Il n'étoit question, à cette époque, que de retourner le marbre afin de rendre la vie aux armoiries. Mais, peu après, l'agitation des esprits s'étant accrue, le marbre fut enlevé, le cercueil de plomb fondu pour en faire des balles et les ossemens jettés dans la fosse, qui fut comblée de terre et recouverte de briques ; ce qui la distingue encore aujourd'hui, le reste de l'église étant pavé de pierre. L'épithaphe placée contre le mur latéral disparut aussi. Je crois qu'on la trouve imprimée dans quelque livre.

A la suite de la tombe du connétable, étoit celle de Henri Dalmas, chanoine de l'église cathédrale d'Agde, et abbé commendataire de Sauve, mort à Agde, le 7 novembre 1712. Il est

auteur d'un ouvrage assez rare, mais de la dernière médiocrité, qui porte le titre bizarre de la Salade du mois de may composée de différentes petites herbes, où celui qui l'a ramassée, en a fourni quelques unes de son jardin in 80 1709. sans nom de ville ni d'imprimeur. (v. le catal. De M. de la Valliere, 2d part. n° 13511).

Voye romaine.

[VI]. Le département de l'Hérault est traversé dans sa plus grande dimension, par une portion considérable de la Voie romaine, qui, de Narbonne à Nismes s'étendoit dans une longueur de 91 milles romains. Elle entroit dans le département vers Capestan, passoit par Bésiers, Cessero, le forum Domitii, Sextatio, et en sortoit par le pont d'Ambrussum sur le Vidourle, rivière qui forme la limite du département, en le séparant de celui du Gard. Cette route est encore reconnoissable, soit par les débris de chaussée qui existent, soit par les restes de pont qu'on voit sur l'Hérault et sur le Lez, soit par les nombreuses pierres milliaires, trouvées en différens endroits. Mais j'ai dû m'interdire toute recherche à cet égard, parce que j'étois instruit que M. Thomas, garde des archives de la préfecture prépare à ce sujet un travail détaillé où tout sera discuté. Le travail sera terminé incessamment, et communiqué à la commission, dont je ne doute pas qu'il ne remplisse parfaitement les vues.

2. Sépulture romaine des environs de Montpellier [domaine de Soriech Lattes]

par Étienne SICARD (1765-1850)

M. Martin de Choisy, auditeur à la Cour royale de Montpellier, vient de découvrir une sépulture romaine, dans une de ses propriétés, située sur le chemin qui, de cette ville, conduit au village de Pérols. Des ouvriers occupés à planter une vigne trouvèrent, en creusant la terre, beaucoup de fragments de brique et d'ancienne poterie, et parmi ces débris, la moitié d'une médaille en bronze de l'empereur Claude. Elle paraît avoir été partagée à dessein. On y distingue très facilement le profil de ce prince, ainsi que ces mots : TI CLAUDIVS CAES ; au revers, on aperçoit en partie une figure de femme et ce seul mot : LIBERTAS. Ce revers est connu. On sait que la légende entière est : *Libertas augusta*, et que le type est une femme tenant la *pileus* dans sa main droite et aux deux côtés les lettres S.C.

Les ouvriers parvenus, en continuant leur travail, à une profondeur de deux pieds, se virent arrêtés par une pierre ; ils l'enlevèrent ; elle était dure, grande, et d'une épaisseur de plusieurs pouces. Elle recouvrait une sorte d'encaissement d'environ deux pieds au quarré et de plus d'un pied de profondeur. Il était formé par cinq dalles, dont quatre servaient de parois et la cinquième de fond, et qui n'étaient jointes par aucun ciment. On trouva, dans cet encaissement, parmi beaucoup de terre, une urne de verre, d'une teinte un peu azurée, mais malheureusement brisée en plusieurs morceaux. Sa forme cependant se reconnaît facilement. Elle a environ un pied de hauteur, est ronde, renflée par le haut et allant en se rétrécissant vers le fond qui est plat, la partie supérieure est entière. Elle a un goulot très épais, d'environ quatre ou cinq pouces de diamètre et une anse de chaque côté. L'urne est fermée par un couvercle qui se relève en pointe et est terminé par un bouton. On l'a trouvée remplie de cendres mêlées de terre et de quelques petits ossemens qui semblent calcinés. Autour étaient placés, en assez grand nombre, d'autres vases de verre de différentes formes et de différentes grandeurs. Il y en a de très petits en façon des fioles, de très allongés, un de forme quarrée avec une anse.

On y trouva encore deux plats d'une poterie grossière d'environ huit ou dix pouces de diamètre par le haut, beaucoup plus étroits par le bas, et ayant sur le bord, une espèce de bec ; un petit vase de terre dont le ventre est rond, le cou allongé, et qui est garni d'une anse ; deux lampes en terre cuite, sans ornemens et un peu brisées ; une tige de cuivre de cinq ou six pouces de longueur ayant, à un de ses bouts, deux prolongemens recourbés. On n'a pas reconnu quel pouvait être l'usage de cet instrument qui ne paraît pas entier.

Enfin ces objets étaient accompagnés d'une médaille en bronze sur laquelle on voit distinctement la tête de l'empereur Antonin, ainsi que son nom ANTONINVS. On ne peut lire, sur le revers que le mot HONORI. On y voit la figure d'une femme debout, vêtue d'une longue robe, tenant, dans sa main gauche, une corne d'abondance et un rameau dans la droite. Ce revers est également connu et les collections des médailles impériales (V. *Biragi numismata imperat* ; 1683 in-folio) [= A. Occo, *Imperatorum romanorum numismata a Pompeio magno ad Heraclium*, Mediolani, 1683, in-fol., 624 p. (cura Francisci Mediobarbi Biragi)] nous apprennent que l'inscription entière de ce revers est : *honor aug. cos IIII*. Au près de la figure, se voient les lettres S. C. Cette dernière découverte doit nous faire conclure que cette sépulture peut remonter à la fin du second siècle de l'ère chrétienne, temps auquel les Romains étaient déjà, depuis bien des années, maîtres de notre département et dont presque tous les points de nos plaines attestent le séjour, par une foule de débris que le hasard met à découvert. M. Martin de Choisy a recueilli, avec le plus grand soin, tous les objets que nous venons de décrire.

Ce tombeau a une grande ressemblance, par sa construction, avec un autre, qui fut trouvé vers le milieu de l'année dernière, auprès des bains de Balaruc, presqu'au bord de l'étang de Taur. L'encaissement de celui-ci était formé par six briques d'une très grande dimension au lieu de dalles. Il renfermait aussi divers vases de terre, quelques médailles, mais tous ces objets furent dispersés et il a été impossible

... de les recouvrir. Le 16 juillet 1820, il ne restait sur la place que cinq de ces briques ; elles avaient 81 pouces de longueur, 13 pouces

de largeur et 2 pouces d'épaisseur. Elles étaient d'une grande dureté et avaient un rebord, sur un seul côté. Montpellier, janvier 1821.

3. Notice sur quelques objets d'antiquité du fecyi-jugum et de Sextatio

par Aimant TOUCHY (1793-1876), docteur en médecine

[Le docteur A. Touchy était jusqu'à ce jour essentiellement connu par ses œuvres médicales^(*) mais, la découverte d'un rapport « sur quelques objets d'antiquité du fecyi-jugum et de Sextatio » adressé par Creuzé de Lesser, préfet de l'Hérault, via le Ministre de l'Intérieur à l'Académie, nous permet de le faire connaître à la suite de E. Sicard. Il présente le grand intérêt d'être le second rapport sur l'oppidum de la Roque à Fabrègues – après celui de MM. de Serres et Thomas – dans lequel on avait voulu reconnaître le *Forum Domitii*, attesté par les Itinéraires et Situé en réalité à Montbazin. Par ailleurs, ce rapport nous donne un ensemble de considérations sur l'oppidum de Substantion (Castelnau-le-Lez). Fecyi-jugum figure au vers 609 de l'Ora Maritima d'Avienus dans son édition *princeps* de 1488 et a été corrigé par Ortelius en *Setii Jugum* qui signifie le mont Fecyen ou bien le mont de Sète.

La présence de trois planches donne un Intérêt supplémentaire : il convient donc d'ajouter ce texte à la Carte archéologique de l'Hérault en ses premières étapes.]

Dans la meilleure et la plus féconde partie de l'Hérault oriental, au milieu d'un atterrissement disposé en plaine, et qui s'abaisse jusques sous les eaux de la côte, se montre à jour fortement prononcée et dominante pour ainsi dire, une grande et longue éminence du noyau actuel de la terre en cette localité entièrement composée de roches à peu de chose près nues et formant un massif considérable par son épaisseur et par son étendue ; cette éminence contraste singulièrement avec les dépôts mobiles ou friables de terre calcaire, de sable, d'argile et de galets qui en recouvrent la base.

Le ruisseau dit Recoulou, Récoulon ou Rieucoulon, lequel se jette dans la rivière de la Mosson après avoir traversé le domaine de Morin, les territoires partiellement submergés de Villeneuve-lez-Maguelonne, Mirevaux, Vic, Frontignan et Balaruc avec une baie que forme l'étang de Thau vers ce dernier lieu, sont du côté de la mer, les limites de l'éminence dont il est ici question, les terres de Gigean, la plaine de Launac et celle des prairies de la Mosson faisant l'autre partie de l'enceinte. La chaîne de montagne dont il s'agit a porté anciennement le nom de *fecyi-jugum* ; ce qui, dans la langue latine, semblerait dire montagne embourbée. Celle-ci véritablement a pu jadis avoir cette dénomination. Il est évident que la plaine de Launac est un fond d'étang desséché au moyen de fossés considérables qu'on y voit creusés en ligne droite, et dirigés angulairement l'un vers l'autre. Les dénominations et les traditions locales confirment cette vérité qu'on entrevoit aussi dans les assertions de Strabon et de Pline¹¹. Il est visible également que la plaine de la Mosson a dû être dans le même état, car elle a été séparée de la mer par le terrain élevé du *fecyi-jugum* lui-même, lequel a été plus éminent qu'il ne l'est

11. - Strabon parlant de la route d'Espagne en Italie dit que le chemin est commode en été mais qu'en hiver et au printemps il est plein de boue et inondé par plusieurs rivières.

Nous lisons dans Pline, ch. 4, 1. 3, oppida de Catero nova, praejacentibus stagnis.

Notes d'édition

(*) Docteur L. Dulieu, *La médecine d Montpellier*, IV, 2, p. 928-931. Né à Montpellier le 30 septembre 1793, Aimant Touchy fut reçu docteur en médecine le 15 décembre 1821, et à l'agrégation en 1828. Il fut conservateur du Jardin des Plantes de 1840 à 1875. Ses écrits principaux concernent l'agriculture, la botanique, la géologie, la météorologie et la médecine. La présente étude, inédite, était totalement inconnue et a été transmise par le Préfet de l'Hérault le 8 février 1822.

actuellement. D'autre part le côté méridional de cette longue et sinieuse éminence se trouve encore, de nos jours, en contact avec des marais ou des terres fréquemment inondées. La gibbosité jaccante dont il s'agit était donc anciennement une île environnée de terrains aquatiques et vaseux.

Ce territoire exhaussé, âpre, rocailleux et sec, superficiellement divisé en grandes collines ou montagnes médiocres ; de ces collines les unes sont arrondies et les autres conformées en dos d'âne, on y distingue celle de Saint Beuzile, et plus à l'ouest, celle grandement prolongée, qui porte le bois de Mujolan.

La roche de ces hauteurs y est partout la même ; c'est un calcaire de seconde formation¹² c'est-à-dire compact, susceptible de poli et de la nature du marbre ; le plus souvent cette roche se montre déposée par couches à peu près horizontales, lesquelles se composent de blocs évidemment séparés l'un de l'autre par le retrait que la matière de ces roches éprouva, lorsque de l'état vaseux, son état primitif, elle passa à l'état solide ou de roches, que nous lui voyons aujourd'hui. En ce premier état elle contenait des coquilles pélagiennes : des cornes d'Ammon pétrifiées, et les pierres numismales que nous avons trouvées dans la roche de ces montagnes et qui peuvent prouver que ces roches elles-mêmes actuellement en relief sur un terrain bas et plat furent néanmoins jadis un fond vaseux de mer.

La rivière de la Mosson aidée, nous le pensons du travail des hommes, s'est ouverte un passage sur le sol de roches dont nous parlons et qui peut-être avait moins d'élévation en cette partie. Il est résulté de cela qu'une portion du massif en est séparé superficiellement. Cette portion se trouve avoir moins d'élévation que le reste, c'est à dire, le cours principal, et il en est de même pour une certaine partie de celui-ci, en sorte que le sol de roches est abaissé des deux côtés de la rivière.

L'abaissement de ce terrain, c'est à dire la gorge dans laquelle serpente la Mosson, offre sur plusieurs points de sa longueur des coupes à pic de côté et d'autre qui semblent indiquer le travail des hommes, ou tout du moins celui des eaux. D'après une tradition locale, les romains auraient effectué ce grand ouvrage, ou du moins aidé à la nature. Le lit actuel de la rivière de la Mosson et les pentes latérales sont l'effet des eaux courantes et des pluies tombées sur cette localité. Nous dirons ici qu'on ne se doute pas communément de toute la puissance d'une cause pareille, celle des eaux pluviales, d'une cause annuellement agissante et toujours dans le même sens et depuis des temps inconnus. On ne peut sans doute se refuser d'admettre l'effet excavateur d'un courant dont on a sous les yeux le

12. - Chaux carbonatée.

... lit creusé, agrandi variablement et formé de rives déchirées. Tous les territoires en pente sont lavés annuellement et sillonnés par les eaux pluviales, sont privés chaque fois qu'il pleut d'une portion de la matière pierreuse ou terreuse qui les forme. Après un long intervalle de temps, ces territoires se trouvent avoir perdu une quantité considérable, une couche épaisse de cette matière; ce qui variant selon les circonstances, les lieux et les matériaux, modifie à la longue la surface du solide terrestre, en sorte que chacune de ses parties éminentes doit nécessairement être considérée aujourd'hui comme usée, élimée et configurée bien différemment de ce qu'elle était autrefois. C'est par cette cause de destruction que la portion de ce territoire qui portait le *forum domitii* a vu s'effacer les vestiges de la voie romaine qui aboutissait à ce *forum*, et qui en sortait vers l'ouest; car malgré de longues recherches, nous n'avons pu reconnaître bien clairement cette voie, ni auprès des ruines de la ville romaine, ni au bord de la Mosson qu'elle traversait pour y parvenir.

Après avoir considéré rapidement la nature du sol, nous sommes conduits à parler des habitations dont nous voyons encore les vestiges sur ces roches aujourd'hui si insensibles. Dans la partie orientale et tout auprès du bord de Maurin, on voit le château de la Lause dont l'histoire de Montpellier parle comme ayant soutenu des sièges dans les temps de la féodalité. Ce château ne nous paraît pas fort ancien, et nous n'en parlons que par rapport à son nom qui dans le celtique, ainsi que dans l'idiome languedocien, signifie pierre en couche, pierre plate. Ce château se trouve bâti en effet sur un territoire composé de pierres ainsi conformées. Nous avons trouvé à quelque distance de ce château (*aou débés d'en péna*, c'est-à-dire au lieu de pénible dépaissance) un événement ou puits naturel profond et dont il serait dangereux de sonder l'effrayante et ténébreuse cavité. Du haut de ce point, l'observateur fatigué de parcourir et de voir cet infertile désert, jette les yeux avec plaisir sur la féconde et jolie plaine que la Mosson traverse après qu'elle est sortie de ce dur et fâcheux territoire par le pont de Villeneuve.

La montagne ou plutôt la grande et arrondie colline au sommet de laquelle sont les ruines de l'Hermitage Saint Beausile, est le lieu duquel on peut voir la plus grande partie du *fecyi-jugum* et des plaines qui l'entourent et de plus nos atterrissements en général, le pays élevé et de roches calcaires qui les limitent au nord, la ville de Montpellier, les marais, les étangs et la mer, objets qui embellissent particulièrement ce point de vue.

Ce lieu intéressant nous paraît avoir eu anciennement des habitans. Nous ne pouvons croire que ce soit uniquement pour les desservans d'un temple qu'on a réuni la grande quantité de pierres qu'on trouve là, formant aujourd'hui des murailles épaisses et sans mortier, constructions qui dans ce lieu, comme dans toutes les autres habitations ruinées du pays, paraissent nouvelles, formées à la hâte et en remplacement d'édifices à solides fondations et sans doute aussi d'un meilleur genre. La chapelle écroulée à l'exception d'une partie de la coupole du chœur, fut construite partiellement avec la pierre grenue des carrières de l'atterrissement et non avec la roche calcaire du lieu; nous ne la jugeons pas non plus très ancienne. Ce lieu dut être primitivement un château de séjour et d'asile pour habitans du pays; il a pu subir le sort de Maguelonne et des autres villes de la côte que Charles Martel fit démolir pour ôter aux Sarrasins qu'il avait expulsés du pays la possibilité de s'y rétablir. Des moines sont venus à la longue construire dans ce lieu une chapelle et un couvent dont on voit encore la citerne. Telle est notre opinion, et cependant nous devons convenir qu'on ne trouve pas dans cette localité de nombreux fragments d'anciennes poteries, nous n'y avons ramassé ni débris de vases de luxe, ni fragments de meules, mais uniquement des poteries grossières dont la pâte contenait du spath calcaire interposé et calciné par l'effort de la cuisson. Ces fragments de poterie étaient même en petite quantité.

Au nord du mont Saint Beausile, à l'extrémité d'une éminence inférieure et qui tient comme par une racine à ce tronc principal, tout au près du confluent du ruisseau nommé Coulasou et de la rivière de la Mosson, sur la rive droite de ces deux courants, on voit les ruines d'une ancienne ville que M. de Plantade a considéré, ce semble avec raison, comme le *forum domitii*. Le lieu porte dans la grande carte de France ce qu'on nomme une position renversée, laquelle sans doute, y a été mise par Mr de Plantade lui-même, et dans la vue d'indiquer les ruines.

Pour trouver les restes du *forum domitii*, lorsqu'on n'a pas la carte sous les yeux, il faut demander aux gens du pays la *roca* de Fabrègues, ou seulement de la partie du chemin comprise entre la Mosson et Fabrègues, tourner les yeux au sud. La *roca*, c'est à dire un escarpement perpendiculaire et long d'un terrain élevé sur l'atterrissement où se trouve le voyageur, arrêtera ses regards à un demi quart de lieu de distance, et en s'approchant il trouvera ce massif pittoresque par l'effet des roches énormes et irrégulièrement découpées dont il est composé. Le sol exhaussé, le sol de pierre calcaire dont nous nous occupons, finit en effet dans cette localité brusquement et en terrasse, dominant pour ainsi dire fièrement et avec jouissance sur la terre basse qui lui succède au nord et dans laquelle des eaux courantes, un moulin, une étroite lisière de prairies et des arbres viennent au pied même de l'escarpement contraster de couleur et de forme avec lui. Inaccessibles, si ce n'est des oiseaux de proie, des aigles ou des corbeaux, ces rochers faisaient au *forum domitii* du côté nord une fortification naturelle renforcée dans le bas par un mur élevé entre le pied du roc et le ruisseau Coulasou, ensuite par le ruisseau et par la rivière de la Mosson, laquelle décrivant une boucle au pied de l'escarpement, ensuite se détourne au sud, protégeait ainsi le côté oriental de la ville. Des murailles de quatre mètres d'épaisseur formaient le reste de son enceinte.

Sur une grande étendue et dans la partie la plus méridionale, les murs de cette ancienne ville démolis presque au niveau du sol gisent encore actuellement en débris sur leurs fondations et à côté d'elles forment un triste, large et rocailleux sillon. En considérant ces débris, on juge qu'il n'y a point là tous les matériaux d'une muraille épaisse de quatre mètres et d'une hauteur que les motifs de cette construction avaient rendue sans doute considérable. Quelques pierres ont pu être enlevées mais la diminution de leur nombre et de leur volume provient des influences météoriques, *gutta fodit lapidem*. Cette considération renforçant toutes celles qui se présentent à l'esprit dans l'emplacement de cette ville dont l'existence a fini, rend l'aspect de ses ruines affligeant. On croit voir les mains qui renversèrent ces murailles car les pierres en sont là comme on les y a jetées, en désordre, au hasard, sur le lieu même de leur chute et sans avoir bougé depuis; en sorte que cet emplacement se montre devenu le cimetière final de la ville qu'il a porté.

Il y a d'autres localités, et en général au côté oriental du *forum*, où l'on a fait de nouvelles murailles, mais à pierre sèche, sur les fondations solides des premières. Le motif qu'on a eu pour faire ces nouveaux murs ou plutôt ces longs amoncellements, est de débarrasser le sol des pierres qui l'encombraient. Car on a planté de vignes dans une grande partie de l'emplacement du *forum domitii* depuis le temps de la visite que Mr. de Plantade y fit, temps qui doit être antérieur à l'année 1730 (Annexe III).

Malgré les changements que la surface a subis, on peut encore suivre une partie des fondations des murs qui formaient l'enceinte de la ville. Presque à l'extrémité ouest de l'escarpement dans la partie où il a le moins d'élévation, on retrouve les restes d'un mur de 200 mètres de long, dirigé en ligne droite sur un terrain très incliné qui se termine au bord du Coulasou; sa direction est du nord au sud. Ce mur, le Coulasou, la Mosson et l'escarpement renferment au pied même de ce dernier un espace de terre aujourd'hui couvert de vignes, malgré son exposition au nord. Tout à fait à l'extrémité occidentale de la *roca*, sur la partie élevée qu'occupait la ville, on trouve un nouveau mur ou du

... moins ses fondations peu saillantes en cette partie ; le point où le mur commence n'est distant de celui où le premier a fini que de 11 mètres, sa direction n'est pas la même et il se dirige de l'ouest nord-ouest à l'est sud-est. A trente mètres de la coupe à pic, il présente un angle très obtus. A 22 mètres de là, on trouve une saillie de 2 mètres que le mur fait extérieurement ; il change également de direction et se rapproche au nord. A 11 mètres du point saillant un autre angle très obtus, à 20 mètres de celui-ci un nouveau, puis le mur se prolonge en ligne droite à 90 mètres de longueur ; ici sa direction est de l'ouest à l'est. La clôture de la ville présente à l'extrémité de ce mur un angle droit formé par lui et par un autre de 120 mètres dirigé du sud au nord dans les diverses faces du mur. On peut très bien suivre les fondations aux parties plus ou moins saillantes qui en restent. Plus loin on ne juge le lieu qu'il occupait qu'à un long amoncellement de pierres. Celui-ci sur la longueur de 80 mètres change de direction, formant un angle avec le précédent, il marche du sud-est au nord-ouest, puis formant un nouvel angle reprend sa direction du sud au nord. Cette dernière partie se termine vers l'extrémité orientale de l'escarpement, devait sans doute le rejoindre dans cette partie, mais il est impossible de le suivre jusque-là vu la dissémination des matériaux qui le formaient.

Depuis l'extrémité ouest de la coupe à pic, jusqu'au point le plus avancé au sud est du mur, on a trouvé l'angle droit que nous avons indiqué ; la clôture repose sur un sol très peu incliné au sud, il n'en est pas de même pour l'autre partie qui se prolonge jusqu'à l'extrémité est de la *roca* ; elle domine sur un ravin d'abord peu profond qui se creuse de plus en plus à mesure qu'il approche de la rivière. A 10 mètres à l'est de l'angle droit, est une fontaine née dans les rochers, l'eau est renfermée dans un espace carré de un mètre, formé de quatre pierres taillées pour cet objet, une enceinte pentagonale l'entoure. Chaque face à trois mètres de long sur un d'élévation ; la construction de ces murs est de même genre que ceux de la ville. Les murs de clôture du *forum domitii*, à en juger par ce qui en reste, étaient bâtis sans mortier, les intervalles que les pierres laissent entre elles sont remplis de terre et de matériaux menus. Les pierres sont taillées presque toutes et artistement placées, alternativement par lits, l'un de vingt centimètres d'épaisseur, l'autre de trente-cinq. Ces lits sont très bien alignés et nivelés. Le plus grand nombre des pierres sont de la roche calcaire du lieu, quelques-unes sont du calcaire grenu ou à bâtir, celles-ci sont venues d'ailleurs. A l'angle droit du sud-est, près de la fontaine se trouvent un grand nombre de ces dernières plus volumineuses ; elles semblent indiquer qu'il existait là une porte. Les fondations sont formées de quartiers de roches moins bien taillées et plus volumineuses dans toutes les parties du mur d'enceinte où il reste quelques lits de pierre encore en place. On observe que la face interne du mur, comme l'externe, sont inclinées l'une vers l'autre, de sorte que le mur en s'élevant perd de son épaisseur, laquelle au niveau du sol est partout de 4 mètres. Enfin l'enceinte de la ville est terminée au nord par la coupe à pic nommée *roca*, que ne pouvant mesurer exactement par les nombreuses anfractueuses saillies qu'elle présente, nous avons évalué à 60 mètres au-dessus du niveau ordinaire des eaux de la Mosson.

La clôture du *forum*, formée par les murs et par l'escarpement, mesurée transversalement du sud au nord, en partant de l'angle droit que nous avons reconnu au point le plus sud-ouest de l'enceinte jusqu'à la coupe à pic est de 350 mètres mesurée de l'est à l'ouest la ville n'a que 325 mètres. Enfin sa circonférence en suivant tous les angles que forment les murs et les principales saillies de l'escarpement est d'environ 1 000 mètres. En parcourant cet ancien sol de ville et en suivant les murailles nouvellement élevées et à pierre sèche, nous avons trouvé divers débris : des pierres natives du lieu taillées en carré et qui paraissent avoir reçu un léger poli, des auges de diverses grandeurs faites avec la roche calcaire grenue ou à bâtir ; de très nombreux fragments de poteries de diverses espèces. Nous avons trouvé encore des fragments de meules des moulins à bras et des meules entières ; des pierres du lieu taillées en rond pour supporter de ces machines et qui ont au milieu un trou qui en contenait l'axe ; d'autres pierres irrégulières

dans leur contour mais qui ont une surface aplanie, lesquelles servaient à écraser le blé au moyen d'une molette, et encore plusieurs de ces molettes, dont la forme est irrégulière et qui se montrent élimées par l'effet de frottement, ainsi que le sont sur une seule face les pierres dont nous venons de parler. Ces pierres et les molettes sont de différentes sortes puisque toutes de brèches et poudings à matériaux durs et menus qui ne sont pas natifs du lieu. Quant aux meules elles sont des mêmes matériaux ou de lave poreuse de la montagne Saint-Loup auprès d'Agde, ainsi que le prouve la comparaison que nous en avons fait.

Le même lieu nous a offert une pierre taillée d'une forme remarquable et dont la matière est de la lave (figure 2) (la fig. 1 représente la face inférieure, la fig. 2 la supérieure, et la fig. 3 une coupe perpendiculaire). La forme est un carré un peu long de 32 centimètres dans un sens sur 35 dans l'autre. L'une des grandes surfaces est droite, nous la regardons comme l'inférieure, elle est la plus étendue ; l'autre est creuse et forme une auge peu profonde mais dont le fond est en deux parties inclinées, l'une vers l'autre dans le sens de la plus grande longueur, et se trouve percée à jour d'une entaille qui va presque d'un bord à l'autre de l'auge ; elle est assez large pour admettre les doigts de la main. En examinant avec soin cette pièce, on reconnaît que la surface plane est élimée, ce qui montre qu'elle a éprouvé un frottement longtemps soutenu en cette partie. Nous avons imaginé que pour s'en servir on mettait du grain dans l'auge, lequel descendait par l'ouverture longitudinale qui s'y trouve, jusqu'à la table sur laquelle cette auge-meule était posée. Alors on mettait celle-ci en mouvement de va et vient en la faisant glisser et sans lui ôter jamais son contact avec la table. De cette manière le grain contenu dans l'entaille de l'auge et promené par elle, ne pouvait s'échapper sans se rompre entre la table et l'auge, mais sortait de là écrasé moulu et mis en farine par l'effet des surfaces planes mais poreuses et en lime des deux solides en contact ; car nous pensons que la table devait être faite du même basalte que la meule.

Nous avons trouvé au *forum domitii* d'autres meules (fig. 4 : vue sur la face supérieure, fig. 5 : coupe perpendiculaire), l'une de 48 centimètres de diamètre qui est concave sur ses deux faces, l'inférieure est unie et sans rebord, la supérieure formant une entaille. Au fond se trouve une ouverture. Aux deux points opposés de la circonférence sont deux prolongements qui sans doute servaient à mettre la machine en mouvement ou à lui donner du poids. D'autres meules d'un diamètre un peu moindre (fig. 6 : face inférieure, 7 : la supérieure, 8 : la coupe perpendiculaire) sont également concaves des deux côtés ; l'un offre un sillon en manière de rayon, il est creusé dans l'épaisseur de la meule. Celles-ci comme la précédente sont de lave. Nous avons encore rencontré d'autres meules ou plutôt leurs supports, les uns en lave, les autres d'un pouding très solide (figure 3) (fig. 9 et 10), la face inférieure est très raboteuse, la supérieure convexe présente au milieu un trou destiné à recevoir un pivot.

Nous avons ramassé au *forum domitii* des fragments de poterie grossière de plusieurs sortes, notamment de celles qui contiennent du spath calcaire qui se trouve presque tous en cristaux, du calcaire calciné et de celles qui ont de petites feuilles de mica dans l'intérieur de la matière moulue et à sa surface. Mais nous n'y avons pas vu les débris de ces poteries fines rouges, ornées de guillochures ou de jolis dessins en relief dont quelques-unes prennent leur vernis dans la finesse de la matière qui les forme, poteries qu'on a jugées mal à propos étrangères aux ateliers de nos ancêtres et qui portent le nom de vases étrusques. On voit en ce lieu les débris d'un grand nombre de vases communs, d'amphores terminées en pointe ou en bouton, c'est-à-dire qu'elles

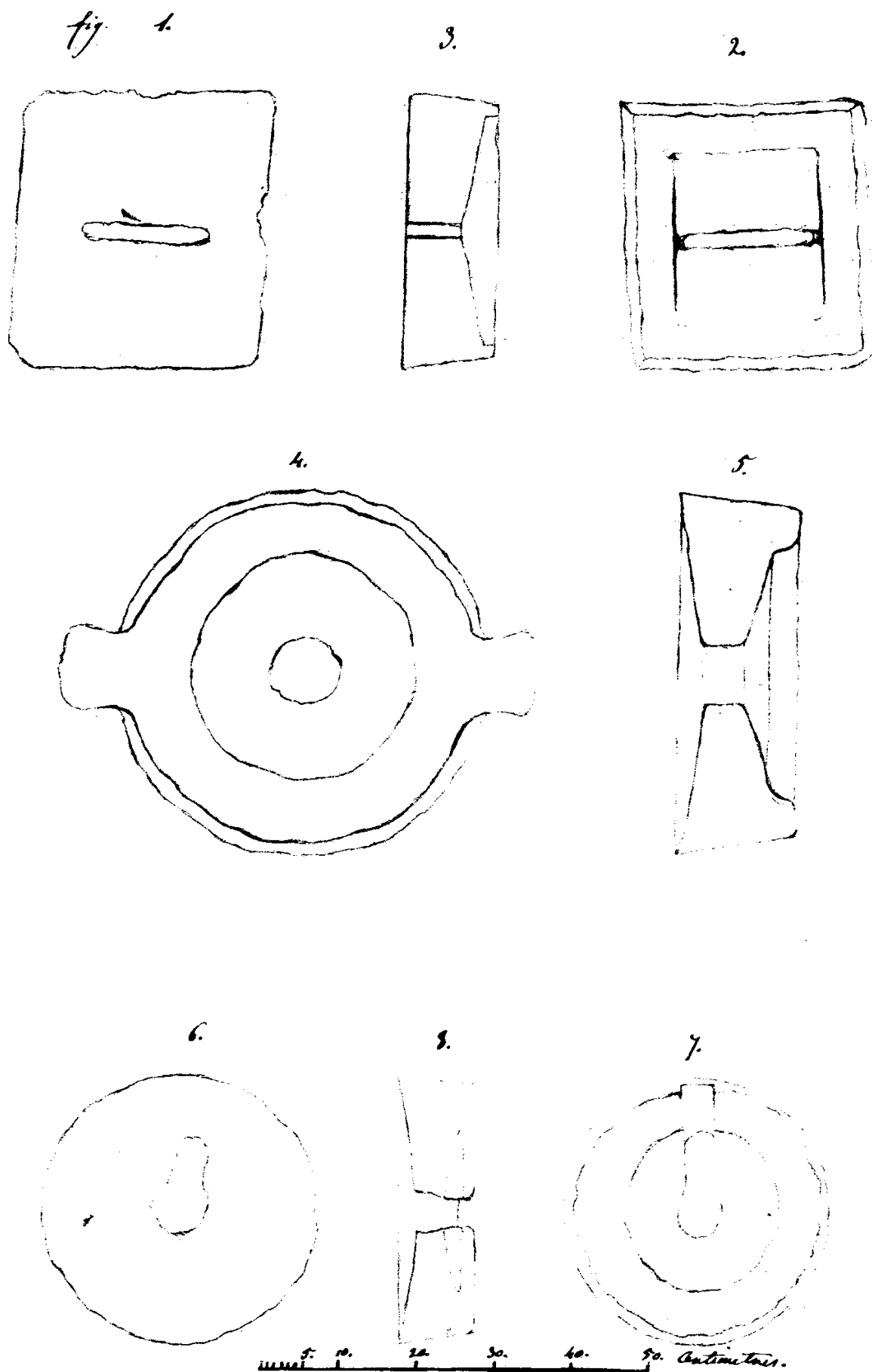


Fig. 2. - Fabrègues. 1, 2, 3 s trémie de meule d'Olynthe (type A3 de M. Py, Lattara, 5, 1992) ; 4, 5 : partie mobile de meule rotative basse (type B2) ; 6, 7, 8 : partie mobile de meule rotative basse (type B2).

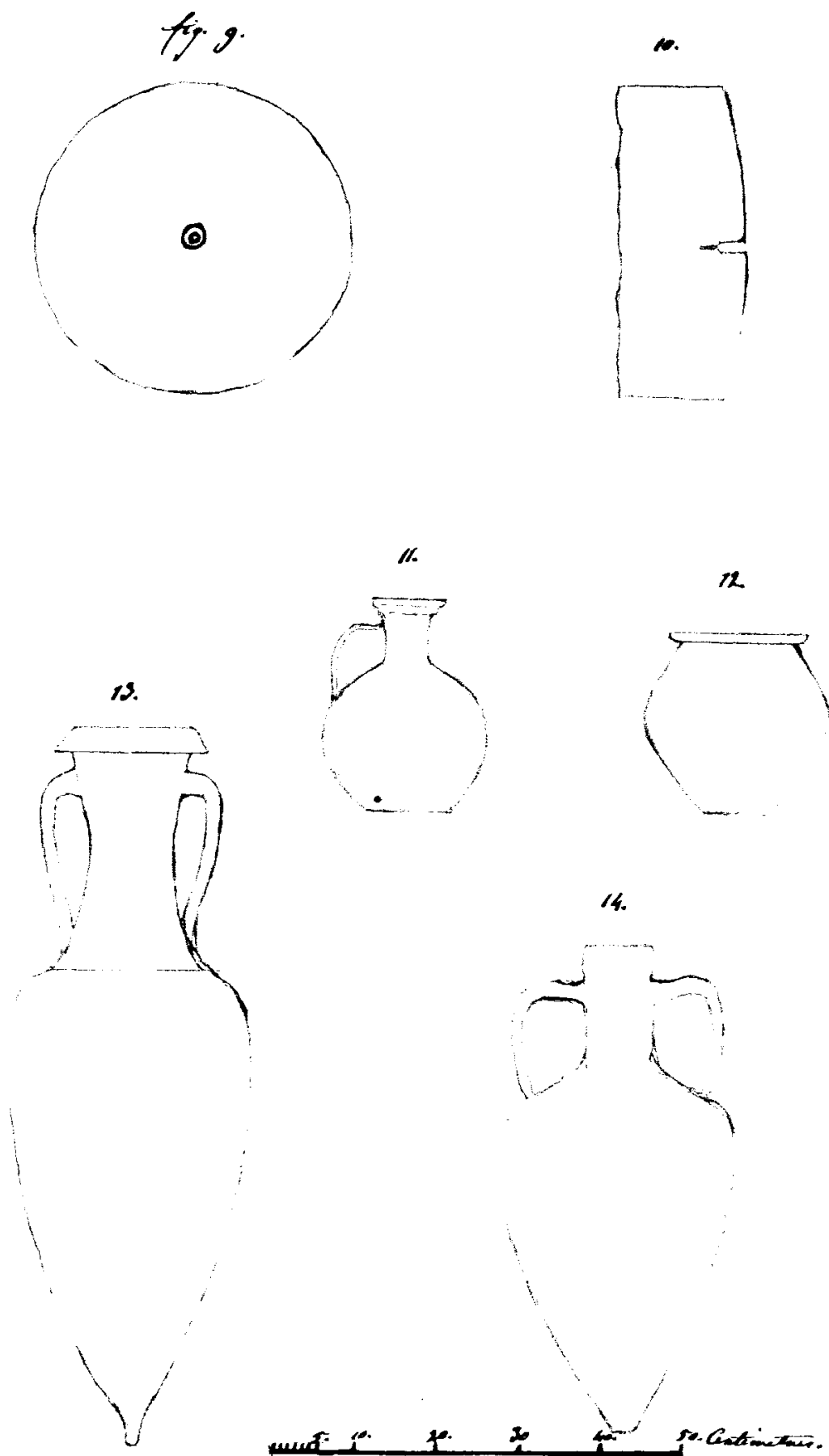


Fig. 3. - Fabrègues. 9, 10 : partie donnante de meule rotative basse (typee B2). Substantion : 11, 12 : céramique commune, cruche en pâte claire, urne ; 13 : amphore gréco-italique ; 14 : amphore (grecque, orientale, italique ?).

... étaient faites pour être suspendues ou piquées en terre. Les débris dont nous parlons contiennent du spath. On y trouve enfin des briques à rebord saillant ; la matière en est la même que celle des nôtres, leur épaisseur varie. Il y a de vieilles armes sous les ruines du *forum* ; nous y avons déterré les fragments d'un poignard et d'un coutelas, ainsi que le fer d'une javeline. Ces pièces sont fortement oxydées, elles appartiennent sans doute au temps de la subversion de la ville.

On peut dire que l'examen de ces pierres factices, aujourd'hui mêlées sur la terre avec les pierres naturelles est propre à nous éclairer dans la recherche des antiquités de l'espèce humaine, comme les autres sont capables de le faire dans celle qui a pour but l'histoire du globe lui-même. Cet examen nous montre en effet qu'il y a eu des habitants et des villes dans des pays aujourd'hui déserts ou sur des tertres que la charrue nivelle depuis longtemps, et sur des emplacements que des peuples nouveaux sont venus occuper. Après ces données générales, ce même genre d'études curieuses nous fournit des notions intéressantes sur les arts de première nécessité, d'agrément et de goût, connus et en usage chez les auteurs de ces modestes et domestiques monuments, et enfin il en résulte encore quelquefois des lumières au moyen desquelles on peut reconnaître le peuple auquel ces ouvrages d'art ont appartenu et le temps où il jouissait de l'existence et possédait cette terre qui doit appartenir successivement aux diverses générations et corporations de l'espèce humaine. Ainsi des objets sans valeur, la brique et le verre en débris, les fragments de poterie et les pierres travaillées appartiennent à l'histoire proprement dite, comme les inscriptions et les médailles à celle qu'on nomme chronologique. L'existence éphémère de l'homme et son passage si rapide sur la terre y laissant du moins des témoignages de la puissance dont il a joui, par ces irrécusables pierres factices qui lui survivent longuement, bravent les siècles, les météores, la végétation, ainsi que les générations des êtres vivants, et semblent lutter de force et de solidité avec les pierres elles-mêmes de la nature.

Il resterait à démontrer que les ruines dont nous venons de donner la courte description soient réellement celles du *forum domitii*. Tous ceux qui ont précédé Mr. de Plantade dans les recherches de cette ville ont beaucoup varié sur le lieu où ils l'ont placée ; on a cru la trouver à Fabrègues, à Murviel ou à Frontignan. Le savant que nous venons de nommer reconnu le premier les ruines qu'il crut appartenir au *forum*. Il est une seule objection à porter à cette manière de voir les anciens itinéraires mettent quinze milles romains entre le *forum* et Substantion, tandis que Mr. de Plantade n'en a trouvé que huit. Il est probable que c'est une erreur. Du reste tout concourt à prouver la justesse de cette opinion : la parfaite ressemblance de position qu'il y a entre ces deux villes, la nature des débris, les murs d'enceinte, la proximité de la voie romaine, etc., suffisent pour nous permettre de croire que c'était réellement la ville fondée par Domitius.

Substantion (*Sexta-statio, Sextantio, Sextatio*)

Substantion était placée à deux lieues de Montpellier au nord-est. On trouve les ruines de cette ville romaine sur une colline qui domine le Lez; des roches coupées presque à pic la défendaient du côté de la rivière, des murs forment le reste de la clôture. Le cours de la rivière avant de passer sous Substantion se dirige de l'ouest nord-ouest à l'est sud-est ; parvenue au pied même des rochers, ayant passé devant le moulin nommé *inabitaou*, elle tourne brusquement pour se diriger du nord au sud ; ici elle longe à leurs pieds même trois masses de roches presque isolées, placées sur une ligne droite, parallèle à la rivière. Celle-ci continue son cours vers Castelnau (*Castellum novum*). Des trois masses de roches, celle placée le plus au nord est la plus élevée ; elle peut avoir de 25 à 30 mètres au-dessus de l'eau ; elle ne présente rien de remarquable, non plus que la seconde qui est moins

élevée. Au pied de la troisième, on trouve les restes d'un pont sur lequel passait la voie romaine pour traverser la rivière. Les restes de ce pont étaient assez visibles il y a dix à quinze ans, par deux piles ou du moins par leurs fondations qui sortaient de l'eau couvertes de boues et par les culées solidement bâties en maçonnerie. Aujourd'hui ces restes ont disparu presque en entier. Il paraît que ce pont avait cinq arches, mais il était fort étroit et uniquement pour le passage d'une voiture. Du côté de la ville il était protégé par trois guérites creusées dans le roc à diverses hauteurs et presque en ligne droite l'une au-dessus de l'autre. L'inférieure a deux mètres en carré, la seconde un peu plus, la troisième en a quatre. Toutes trois sont ouvertes à l'ouest du côté de la pente ; on ne voit pas si elles avaient un couronnement en maçonnerie.

Un peu au-dessus de la guérite supérieure commence le mur qui formait l'enceinte de la ville; sa direction croise presque perpendiculairement le cours de la rivière. Cette première partie a soixante mètres de long, la clôture fait ensuite une saillie vers le sud qui présente cinq faces, l'une de 64 mètres, la deuxième de 17, la troisième de 20, la quatrième de vingt aussi, la cinquième de 10. Après cette saillie, le mur se dirige presque du sud-ouest au nord-est sur 110 mètres ; ici il est coupé par le chemin actuel de Clapiers. Jusqu'ici le mur domine sur un ravin très en pente qui, du chemin en question, va joindre la rivière. Après avoir traversé le chemin de Clapiers, le mur se prolonge en ligne droite en suivant la même direction sur 150 mètres ; ensuite il se détourne vers le nord sur quatre vingt dix mètres, après quoi, prenant la direction sud sud-est au nord nord-ouest sur une longueur de cent quatre-vingts mètres, il va rejoindre une pente très rapide située au nord-est de la ville. Vers le milieu de cette dernière longueur il est interrompu par une large ouverture qui s'aligne avec un chemin venant en ligne droite du hameau du Crès, chemin qu'on peut considérer comme étant la voie romaine à partir du point où le chemin actuel de Clapiers coupe le mur de Substantion, jusqu'à celui où cette enceinte va joindre la pente très rapide du nord-est. La muraille est faite sur une surface à peu près de niveau, c'est-à-dire que le sol de la ville n'est pas plus élevé que celui du dehors. La pente rapide qui défend la ville du côté nord-est est couronnée d'un mur dont il reste très peu de vestiges. La crête de cette pente décrit une courbe dont la convexité est en dehors ; elle va joindre des trois masses de roches, celle qui est la plus au nord, au-dessus du moulin *d'inabitaou*.

La ville de Substantion a de treize à quatorze cent mètres de tour. La nature du sol est complètement la même que celui du *fecyjugum*. Cette surface a éprouvé les mêmes changements que le *forum domitii*, et pour un motif semblable. On y trouve d'énormes amoncellements de pierres qui ont été faits pour débarrasser le sol afin d'y introduire la culture de la vigne, de l'olivier et même du blé. C'est pour cette raison qu'il est très difficile de déterminer l'épaisseur qu'avaient les murs d'enceinte. Cependant à en juger par quelques parties qui sont plus visibles, on peut croire qu'ils avaient cinq à huit mètres. Ces murs sont formés de lits de pierres taillées presque toutes et bien alignées. Dans quelques points on reconnaît très bien, le ciment qui les unit il est rouge, blanchâtre ou couleur de chair, très solide, il ne se détache que difficilement des pierres où il est fixé. Nous ne croyons pas que la totalité des murs de clôture fussent liés de la même manière. Nous en avons trouvé en diverses parties de parfaitement semblables à ceux du *forum domitii*.

Une fouille faite sur le point le plus élevé du sol de la ville a mis à découvert une grande quantité de pierres taillées dont la plupart ont été enlevées à mesure qu'on les mettait à jour. Parmi celles que nous avons pu voir, nous avons remarqué divers tronçons de colonnes cannelées, formées les uns d'une seule pièce qui présente toute la circonférence de la colonne, d'autres formées seulement de

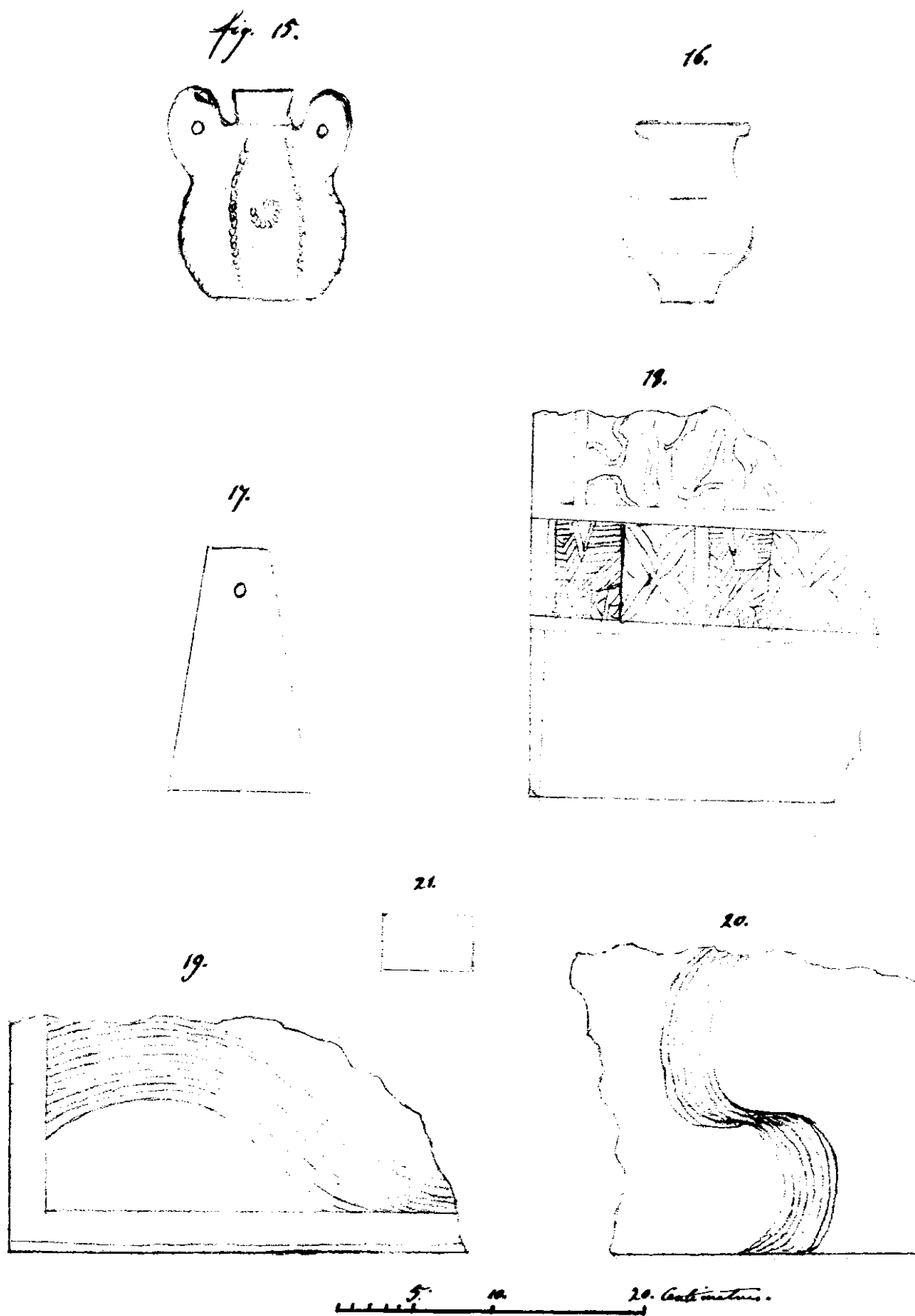


Fig. 4 - Substantion. 15 : cruche médiévale ou moderne ; 16 : gobelet, vase votif gallo-romain ; 17 : peson en céramique ; 18 : plaque de foyer décorée, brique ? ; 19, 20 : tuiles ; 21 : brique.

... la moitié dans le sens de la longueur; leur diamètre est de 75 centimètres. Nous avons vu aussi des piédestaux, des chapiteaux, ainsi que des fragments de diverses statues et draperies sculptées, mais tous ces fragments sont si détériorés qu'ils ne méritent pas d'être figurés. En ce lieu probablement, il y avait un temple, et ce qui confirme peut-être cette opinion est un emplacement en parallélogramme dont le sol est un terrain excellent qu'on ne trouve pas ailleurs dans les environs.

Les poteries qu'on trouve sur les lieux qui nous occupent sont de plusieurs sortes, les unes forment les vases que des fouilles mettent à découvert de temps à autre. Nous en avons acquis deux dont les formes sont assez agréables (fig. 13 et 14). Elles ont été trouvées à quelques pieds de profondeur sur le point le plus élevé de Substantion ; elles étaient pleines à demi de terre et ne contenaient pas autre chose. La matière qui les forme est assez fine, dure ; elle ne contient pas de corps étrangers, sa couleur est rouge pâle.

D'autres vases sont de matière un peu plus fine, de couleur brune ou grise foncée. Parmi celles que nous avons trouvées, il y en a trois très différentes par leurs formes (fig. 11, 12 = figure 3 ; 15, 16 = figure 4), les unes sont ornées de festons, d'autres sont unies ; elles ont peu d'épaisseur.

Il est une troisième espèce de poterie, la plus grossière de toutes. La matière est rouge, elle a été grossièrement criblée lors de la fabrication ; elle contient abondamment des cristaux de spath calcaire (carbonate de chaux) d'un volume très variable ; les cristaux sont rassemblés, du moins les plus gros, vers le milieu de l'épaisseur du vase, tandis qu'il y en a peu sur les surfaces interne et externe. Nous n'avons rencontré que des fragments de ce genre de poterie, mais leurs formes prouvent qu'ils ont appartenu à des sortes de cuvettes fort spacieuses mais peu profondes ; il en est dont l'ouverture très évasée avait plus de quatre pieds de diamètre.

Un mélange de fragments calcaires très petits et d'argile faisait d'autres poteries moins grossières. Ces vases ou amphores dont on ne trouve que les débris imitent souvent par la couleur un porphyre rouge-brun ou noirâtre. Quelques pièces ont reçu un coup de feu plus fort que les autres ; leur calcaire est particulièrement calciné.

On trouve à Substantion les fragments de vase dont la matière est jaune ou couleur de chair. On y a disséminé libéralement le mica, lequel se montre dans son état ordinaire dans les cassures et à la surface ; ces fragments sont brillants. Nous en avons trouvé quelques-uns qui renfermaient du verre pilé. La matière de nos briques se retrouve ici, mais les formes ne sont pas les mêmes ; elles varient pour la grandeur et l'épaisseur ; les unes (fig. 18) sont très grandes de huit centimètres d'épaisseur, la surface supérieure est gravée, l'inférieure est fruste, la couleur est rouge-brun, la matière en est assez fine. D'autres (fig. 19 et 20) n'ont qu'un centimètre d'épaisseur, elles présentent des raies sur les deux faces qui paraissent faites avec un peigne. Il en est encore qui sont unies, l'épaisseur est la même que celle des dernières.

Nous avons trouvé dans les vignes de Substantion de très nombreuses briques (fig. 21) de six centimètres de long sur quatre de haut, sur un et demi d'épaisseur. La matière qui les forme est jaune couleur de chair, très douce au toucher. Ces briques ne

contiennent pas de corps étrangers ; elles sont plus unies d'un côté que de l'autre.

Les tuiles sont fort grandes mais on n'en trouve pas d'entières ; elles sont plates avec un rebord par lequel elles étaient arrêtées sur les tuileries ; sur le rebord est une entaille dont on ne voit pas bien l'objet. Il en est de deux sortes, les unes plus grandes et plus épaisses ; elles n'ont pas de raies sur leur surface. D'autres plus petites, rayées comme les briques. La matière est la même, elle est de couleur grise.

Nous avons trouvé à Substantion certaines pièces de poteries en forme de pyramide allongée, tronquées au sommet et percée dans cette partie d'un trou par lequel passait une petite corde (fig. 17). On les prendrait pour des pesons si leur matière était en métal. On peut les considérer comme des contrepoids qui devaient sonner l'heure des clepsydres quant il y avait rupture d'équilibre après l'écoulement d'une certaine quantité d'eau.

Les poteries que nous avons indiquées jusqu'à présent sont communes au *forum domitii* et à Substantion ; on les retrouve toutes dans ces deux localités. Il en est une autre espèce qui ne se trouve pas du tout dans le premier de ces lieux. Cette poterie est la plus belle de toutes, les fragments qu'on trouve en grand nombre ont appartenu à des coupes et à d'autres vases dont les formes sont très variées et très agréables. Ces meubles ont servi dans doute aux gens aisés et aux usages religieux. La pâte singulièrement fine et solide est rouge, elle est recouverte d'un vernis plus rouge encore que la terre et qu'on prendrait pour l'effet d'un poli. Ces fragments montrent des ciselures et des ornements de la nature de ceux qui portent le nom d'arabesques. Nous avons encore trouvé à Substantion des fragments de vases en marbre, blanc ou noir, les uns unis, d'autres gravés de diverse sorte.

Il y a au même lieu des mosaïques, surtout dans un point où le chemin de Clapiers passe près d'une maison abandonnée nommée Mas du diable. Ces mosaïques varient par la grandeur des cubes. Le plus grand nombre ont un centimètre au carré ; ils sont de marbre blanc, noir, ou gris. Les plaques qu'on en retrouve sont tantôt formés de cubes de même couleur, tantôt par compartiment ; le ciment qui les unit est très solide, blanchâtre et parsemé de corps étrangers. On trouve des masses de ciment à peu près semblables, mais mieux épurées qui sont unies d'un côté et peintes en rouge ; nous y avons même aperçu des traces d'empreintes mais peu visibles. Il y a sur le sol de l'ancienne ville de nombreux débris de meules de lave, de molettes également en lave et en poudings ; il en est de très bien conservées, aucune n'a les formes de la première que nous avons décrite au *forum domitii* (fig. 1, 2, 3). Quant aux autres elles sont parfaitement semblables

Notes d'édition

b. On peut reconnaître dans les figures 1 à 10 des meules rotatives type A3 (fig. 13) et B2 (fig. 4-10), une cruche en pâte claire (fig. 11), un pot (fig. 14), un vase médiéval ou moderne (fig. 15), un vase gallo-romain (fig. 16), un peson (fig. 17) et des fragments de brique ou d'autels - foyers décorés (fig. 18-21). Bien entendu ces identifications restent approximatives compte tenu des dessins, en particulier pour la céramique. Nous remercions MM. J.-L. Fiches et D. Garcia de leur collaboration.

4 Sur une inscription trouvée près de Béziers [à Régimont, commune de Poilhes]

par Alexandre DU MÈGE (1790-1862)

[Alexandre Du Mège (Ou Dumège) est né à La Haye vers 1790. Ingénieur militaire, il se retire à Toulouse et consacre son temps et sa fortune aux recherches sur les antiquités du Sud de la France et des Pyrénées. Il est connu pour avoir donné une nouvelle édition, en 10 volumes, de *l'Histoire générale de Languedoc* de Dom de Vic et Dom Vaissette (Toulouse, 1838).

Le Catalogue du Fonds de la Bibliothèque municipale de Montpellier par L. Gaudin recense, sous le n° 2991, un « Mémoire sur une inscription trouvée à Régimont près Béziers » par A. Du Mège et renvoie aux Mémoires de l'Académie de Toulouse 1836 [sic].

En réalité, ce mémoire est inédit car les volumes de l'Académie de Toulouse (il s'agit de *Histoire et Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse, années 1823-1827*, tome 2, 2^e partie, 1830, p. 93-94) n'en donne qu'un résumé de 25 lignes dans le rapport de M. Duffourc pour l'année 1826.

Ce mémoire manuscrit de 4 pages (n° 387), reçu à l'Académie le 14 juillet 1826 (Archives de l'Institut 3H 54), constitue la première étude épigraphique de l'inscription appartenant à l'église bâtie sur les pentes sud de l'oppidum d'Ensérune. La lecture de l'inscription a été révisée par M. Chalon qui identifie les consuls Valentinien et Avienus, à la dernière ligne, rétablit les trois martyrs Vincent, Agnès et Eulalie, et date de 450 ap. J.-C. (*Atlas archéologique de La France, Les premiers monuments chrétiens de la France, 1, Sud-Est, Corse*, sous la direction de M. Duval, Paris, 1945, p. 52-53.)

Les monuments des premiers siècles du christianisme sont plus rares dans le Midi de la France que ceux des époques antérieures. Les révolutions religieuses et politiques ont fait disparaître de notre sol presque tous les vénérables restes des temples construits dans les Gaules par ceux qui y avaient affermi l'empire de la croix, et, dans peu d'années, il n'en restera peut-être plus de traces. C'est de l'un de ces objets, renversé depuis peu, que je vais avoir l'honneur d'entretenir l'Académie.

A une médiocre distance de Béziers, sur une hauteur située près des bords du canal des Deux Mers, et qui est appelée Regimont, on voyait encore, il y a peu de temps, une église qui appartenait au chapitre Saint-Paul de Narbonne. Les terres voisines de cet ancien édifice sont jonchées de morceaux de brique et de fragments, plus ou moins considérables, de vases formés de cette terre rougeâtre connue sous le nom de *terra campana*. Au-dessus de la porte était une inscription assez bien conservée. L'église ayant été démolie on a porté l'inscription dans une ferme voisine où elle sert de table aux laboureurs. Elle a été en partie brisée pendant le transport, l'angle inférieur du côté droit a particulièrement souffert.

Cinq lignes sont gravées sur ce marbre. La première commence par une croix, et est terminée par un signe semblable.

Voici la copie exacte de l'inscription :

OTHIA < PRB < ANNO < XXXII
 PRBTS < SVI < BASELIC < EX VOTO
 SVO < IN < HON < SCR <..... GI

AGNETIS < ET < EVLALI

VALENTINIANO... ET < AN

Notes d'édition

a. Nous avons signalé, plus haut, qu'en 1819, avait été créée une Commission dont faisait partie M. Mazel, de Pézenas.

L'église de Régimont a été détruite en 1793 (L. Noguier, Ensérune et Montadv, *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers*, 2^e série, 7, 2^e livraison, 1874, p. 244) ou seulement en 1823 pour fournir des matériaux à une construction rurale. Son inscription dédicatoire fut signalée comme « fort absurde » dans la *Statistique de l'Hérault* de 1824. C'est en se fondant sur une copie prise par le propriétaire d'alors, de cette inscription qui servait de table, que François Mazel (1774-1841) établit une lecture qu'il garda par devers lui et dont on sait qu'elle lui fut demandée en 1826 par M. ... à Toulouse qui, sans son accord, s'empressa de la communiquer à l'Institut ! (Notice sur M. Mazel, *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 1^{re} série, 4, 8^e livraison, 1843, p. 255-258 avec, à la suite, p. 254-260, Mémoire de M. Mazel sur l'inscription de Régimont.) A. Dumège, d'après cette notice, se serait donc approprié la lecture et l'étude de Mazel réalisées entre 1824 et 1826.

La première et la seconde ligne étant d'une conservation parfaite, il ne faut, pour leur explication, qu'indiquer la valeur de quelques sigles.

Les cinq premiers caractères font connaître le nom de celui qui fit construire la basilique. Les lettres PRB, au-dessus desquelles on voit un signe d'abréviation, désigne la qualité de ce personnage, et je crois pouvoir lire en cet endroit le mot PResByter.

La seconde ligne commence par les lettres PRBTS ; elle doit être lue ainsi : PResByTeratuS, SVI BASILICam EX VOTO

Dans une inscription découverte à Narbonne¹³, l'évêque Rusticus indique le nombre des années de son épiscopat, comme le fondateur du monument dont nous examinons l'inscription désigne celles qui s'étaient écoulées depuis son élévation au sacerdoce.

La troisième ligne paraît offrir d'abord quelques difficultés. Après deux mots entiers et deux autres qui sont abrégés, il y a quelques caractères effacés, parmi lesquels on reconnaît les deux lettres GI ; mais la quatrième ligne fournit des notions suffisantes pour restituer ce qui manque à la précédente. On y voit en effet les noms AGNETIS ET EVLALI qui rappellent deux saintes célèbres, sainte Agnès, vierge, martyrisée à Rome, à l'âge de douze ou treize ans, et sainte Eulalie, vierge de Barcelone, qui, sous l'empire de Dioclétien, scella de son sang son attachement à la foi. On pourra donc lire de la manière suivante la troisième et la quatrième ligne de l'inscription : SVO IN HONorem SanCtaRum virGINum AGNETIS ET EVLALIAe.

La dernière n'offre plus que le nom de Valentinien et les lettres AN, après lesquelles on ne voit que des traces informes de quelques caractères. Selon l'habitude constante de placer sur les monuments, à la suite du nom de l'empereur, une note indicative du nombre de ses consulats et d'y rappeler aussi le souvenir du magistrat revêtu alors de la pourpre consulaire et qui dans ces fonctions si révérees dans la ville éternelle était le collègue de l'empereur, il serait facile de retrouver la date précise de la construction de l'église de sainte Agnès et de sainte Eulalie ; mais le premier de ces éléments nous manque et il ne pourra être restitué qu'avec l'aide du second.

Trois princes portant le nom de Valentinien ont été revêtus de la dignité impériale.

Valentinien I, né vers l'an 321 de notre ère, mourut le 17 novembre 375. Il monta sur le trône en 364. L'année suivante il fut consul avec Valens. Il le fut encore avec le même en 368, 370 et 373. N'ayant d'autre collègue que Valens, et l'inscription indiquant que le nom de celui qui fut consul lors de la fondation de la basilique de sainte Agnès et de sainte Eulalie commençait par les lettres AN, on ne peut attribuer cette époque à Valentinien I.

13. Histoire générale de Languedoc. Tome I. Preuves.

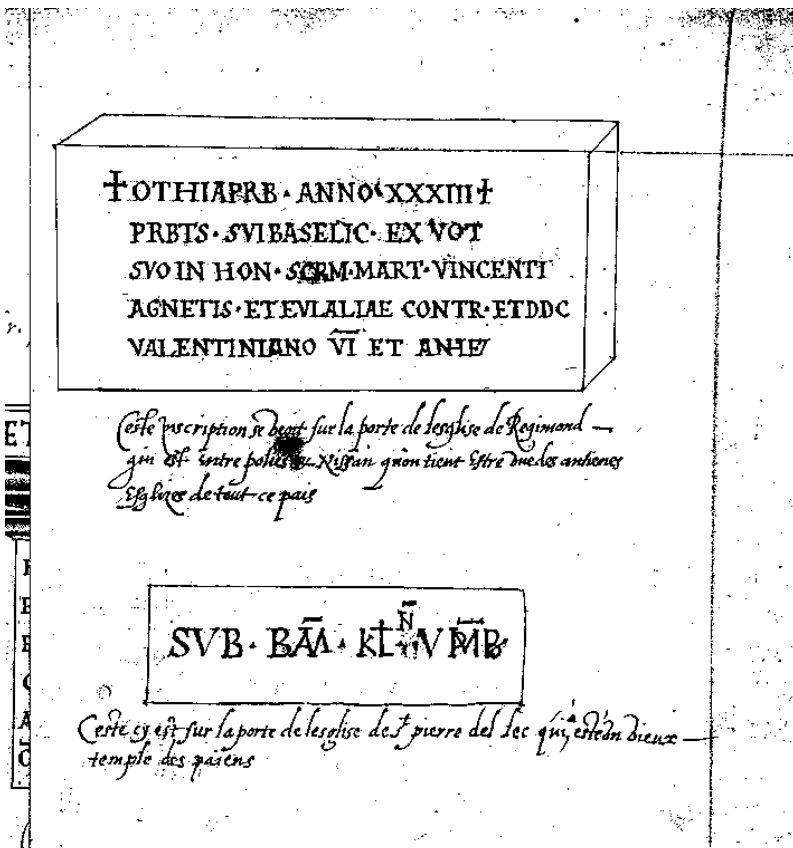


Fig. 5. - Inscription de Régimont (CIL, XII 4311). Manuscript de Pierre Garrigues, conservé à Chatsworth © collection du duc de Devonshire, fol. 45, début du XVII^e siècle).

Valentinien II, proclamé empereur en 375, ne régna d'abord que sur l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique. En 388, Maxime avant été défait et tué près d'Aquilée, Théodose donna tout l'occident à Valentinien, et celui-ci vint dans les Gaules l'année suivante. Il avait eu le titre de consul avec Valens en 376 et 378, il le prit encore en 387 avec Eutropius et en 390 avec Neoterius. On sait que ce prince fut assassiné à Vienne en 392. Les noms de ses collègues au consulat n'ayant aucun rapport avec le commencement de celui qui était gravé sur notre marbre, il est assuré que ce monument n'appartient pas au règne de Valentinien II. Il faut donc le placer sous celui de Valentinien III, et comme parmi les magistrats qui furent consuls avec ce dernier il n'y en a qu'un seul dont le nom commence par les lettres gravées sur notre monument, il faut fixer au consulat de ce personnage la date cherchée. Il se nommait Anatolius et fut consul avec Valentinien III l'an 1193 de Rome ou 440 de J-C. L'empereur portait alors pour la cinquième fois le titre de consul. Nous lisons donc ainsi toute l'inscription :

OTHIA PResByter ANNO XXXIII
 PResByTeratus SVI BASILICam EX VOTO
 SVO IN HONorem SanCtaRum virGInum
 AGNETIS ET EVLALIAe
 VALENTINJANO aug. V. et ANatolio consulibus

Suivant cette explication, on voit que le prêtre Othia, revêtu du sacerdoce depuis trente-trois années, fit, d'après son vœu, construire une basilique en l'honneur des saintes vierges Agnès et Eulalie, Valentinien III étant consul pour la cinquième fois et ayant Anatolius pour collègue. On voit aussi que l'époque de l'accomplissement de ce vœu correspond à l'an 440 de J-C. ^b

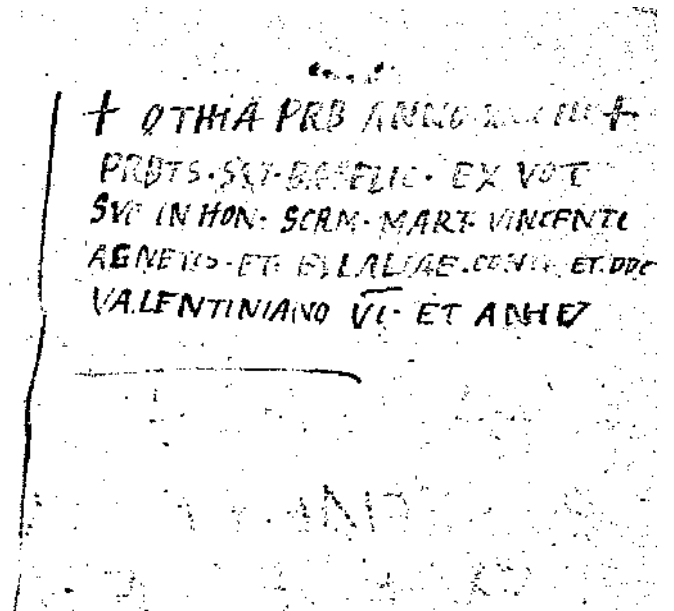


Fig. 6. - Inscription de Régimont d'après le manuscrit P. Burman, XVII^e siècle, à Leyde (© Bibliothek der Ryksuniversitert, Q 6, f° 51 v°).

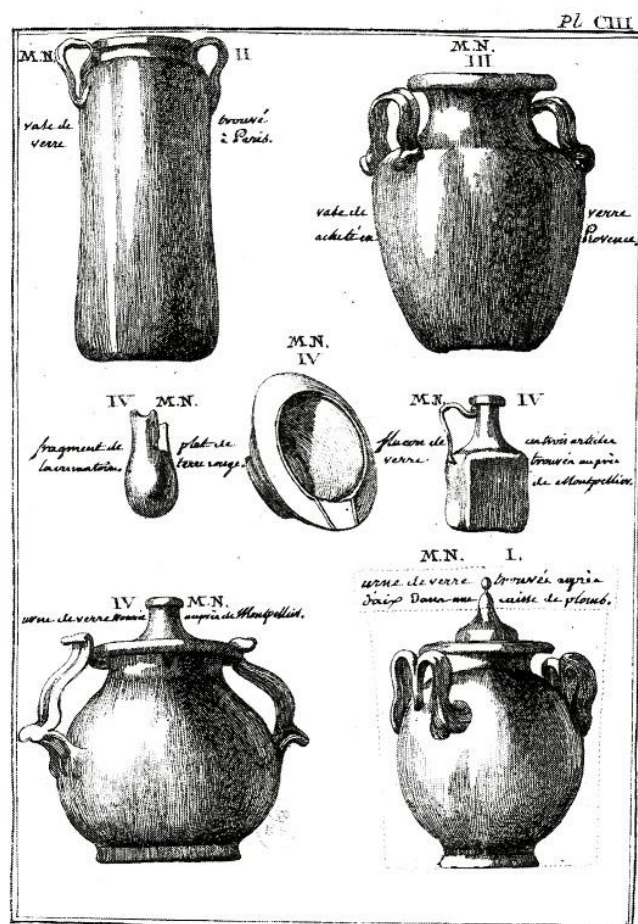
Notes d'édition

b. Nous remercions M. le duc de Devonshire et M. Peter Day, le professeur M. Chalou et M. J. Gascou, de nous avoir permis de publier les figures 5 et 6.

Annexe I

Nous transcrivons la notice de Caylus, P. 281-282. « N° IV. Voici tout l'équipage d'un mort trouvé en 1750, dans un village auprès de Montpellier. Il consiste dans les quatre morceaux suivans. Une urne de verre, dont la forme un peu trop écrasée et qui n'est pas des plus belles, est néanmoins parfaitement conservée. Elle a en tout neuf pouces deux lignes, depuis son assiette jusqu'au dessus du bouton de son couvercle, et près de huit pouces dans son plus grand diamètre, que les anses excèdent de chaque côté d'environ onze lignes. Un petit vase de même matière que le précédent, et qui paroît de la même fabrique. Il étoit sans doute destiné à mettre le lait ou le vin que l'on offroit aux manes de la personne morte. Il a sept pouces de hauteur et deux pouces cinq lignes sur son plan carré, qui s'élève dans cette même forme de hauteur de trois pouces trois lignes jusqu'à la naissance du goulot. Non seulement celui-ci n'a pas plus de ponty que tous les autres, mais son fond est orné de quatre cercles saillants et d'autres qui font creux. J'ai rendu compte de cette opération au commencement de cet article. On voit encore dans l'équipage de ce mort un petit plat de terre cuite recouverte d'un vernis rouge. Il a six pouces trois lignes de diamètre. Il est creux et rond. Le bord plat dont il est orné, est large d'un pouce et laisse une espèce de conduit pour les fluides qu'il contenoit. Il étoit sans doute destiné pour les vivres dont on avoit eu soin de fournir le mort Enfin, je n'ai voulu négliger aucune des attentions que l'on avoit eu pour le défunt et je rapporte jusqu'aux restes de la petite urne qui renfermoit les larmes que l'on avoit répandues pour lui. Elle ne m'est pas venue en meilleur état : elle est ronde par son extrémité et ne pouvoit être posée droite, mais seulement couchée. Ce qui m'étonne, c'est que son épaisseur est plus forte que celle des autres vases ; la matière paroît cependant de la même qualité. » et planche CIII (IV M N, quatre dessins) (figure 7).

Fig. 7. - De Caylus, planche CIII MN IV : fragment de lacrimatoire, plat de terre rouge, flacon de verre, ces trois articles trouvés auprès de Montpellier ; urne de verre trouvée auprès de Montpellier.



Annexe II

Dom B. de Montfaucon, *Supplément au livre de l'antiquité expliquée et représentée en figures*, Paris, 1724, 5 volumes, tome 5, livre 1, p. 16-17 « chapitre 5^e, I. Urne cinéraire nouvellement découverte. II. Dispute sur la matière de cette urne. III. Autre urne et planche : urnes cinéraires. Trouvée dans le terroir de Saint-Tiberi, petite ville du diocèse d'Agde en 1723.

« [16] Une urne des plus singulieres pour la forme est celle qui fuit : elle m'a été envoyée par M. le Premier President Bon. On l'a trouvée à S. Tiberi lieu du bas Languedoc (figure 8).

Voici un memoire touchant cette découverte, que m'a envoyé ce digne magistrat.

« On a trouvé il y a quelques jours une urne antique dans le territoire de S. Tiberi petite ville du diocese d'Agde, pris d'un chemin qui alloit autrefois de S. Tiberi à Beziers. Cette urne qui est de marbre blanc, est haute d'un pied trois pouces, & large à proportion. L'orifice est d'un demi pied. Elle a deux anses, & un petit pied orné d'une plinthe. Elle est cannelée d'une cannelure torse, & paroît avoir été travaillée en dedans au ciseau.

« L'urne a un couvercle creux fait en cône d'un demi pied de haut, qui y étoit attaché par trois clous qu'on a perdus, & qui paroissent être de cuivre, & scellé avec du mastic. Ce couvercle est brisé d'un côté.

« Au pied de cette urne on a trouvé une lampe, ou un petit vase d'argile, si mince qu'en le touchant il s'est réduit en poussiere ; & l'on n'en a pu conserver qu'une petite piece.

« Cette urne étoit presque pleine de cendres & de restes d'ossemens brulez, dont on conserve une partie. Elle étoit apparemment sous une pierre, qui portoit l'épitaphe de celui qui y étoit inhumé. Mais on n'a trouvé ni cette pierre, ni aucune médaille ou inscription, quelque recherche qu'on ait pu faire.

II. Il paroît qu'elle a été faite pour quelque personne de qualité, tant elle est travaillée. La forme du travail se comprend incomparablement mieux à l'œil, que par une description. On dispute sur la matière : il y en a qui disent que c'est du jaspé blanc, d'autres prétendent que c'est d'une pierre fondue ; [17] suivant l'opinion de quelques-uns, que les Egyptiens ont autrefois eu l'art de fondre la pierre ...



Fig. 8 - De Montfaucon, planche après la II du tome V Urnes Cinéraires. Trouvée dans le terroir de Saint-Thibéry, petite ville du diocèse d'Agde en 1723.

... comme on fond les métaux, & que cet art a passé des Egyptiens aux Grecs & aux Romains ; opinion qui n'a nul fondement : on ne produit pas un seul témoignage des anciens pour cela, & la chose paroît impossible. D'autres qui rejettent ce sentiment, en adoptent un autre qui n'est pas mieux fondé. Il y a des marbres, disent-ils, faits par artifice & par une espèce de colle, qu'on appelle lithosol, pour unir du marbre brisé & réduit en poudre ou en fort petits morceaux, & faire un composé plus dur que le marbre même. C'est, poursuivent-ils, comme cela qu'a été composé le marbre granite d'Egypte ce qui est manifestement opposé à ce que les historiens, Suétone & autres, disent de ces marbres. Ils affirment qu'on les tiroit des carrières d'Egypte, comme on tire les autres pierres des carrières. Lampride le marque bien clairement, quand il dit d'Helagabale ch. 24. Qu'il voulut faire une colonne d'énorme grandeur, toute d'une pièce, pour mettre après le dieu Helagabale sur cette colonne, au haut de laquelle on pourroit monter par un escalier intérieur pratique dans la pierre même mais qu'on ne trouva pas un assez grand bloc de marbre pour cela dans la Thébaïde, où on le fit chercher. *Sed tantum faxum non invenit, cum id de Thebaïde afferre cogitaret.* Si ces grandes masses avoient pû se faire avec quelque espèce de colle ou de ciment, quelle nécessité de les aller tirer dans les carrières de la Thébaïde, pour les transporter ensuite à Rome avec tant de peine & de difficulté ? Il n'y auroit eu rien de plus aisé que de les faire à Rome sur le piedestal même où l'on vouloit les placer.

III. L'autre urne sépulcrale, qui est de M. Albert du Chesne President à mortier au Parlement de Provence, est remarquable par la forme de son couvercle qui paroît de bon goût, & par son inscription qui est telle, *Dis Manibus Tetaniae Caii filiae Pacatae*. Aux dieux Manes, à Tetania Pacata fille de Caius. La forme de l'A & du T est extraordinaire ».

[Sur l'auteur on se reportera à Dom Bernard de Montfaucon, *Actes du Colloque de Carcassonne, octobre 1996*, Carcassonne, 1998, 2 volumes, 244 et 241 p.].

MÉMOIRE SUR LE FORUM DOMITII DES ANCIENS

par

François de Plantade (1670 - 1741)

[Conseiller à la Cour des Aides de Montpellier, François de Plantade est un des fondateurs de la Société Royale des Sciences de Montpellier (1706) dont il fut le premier directeur. Il consacra ses recherches à l'observation du ciel et à la réalisation de cartes géographiques. En 1731 fut publié chez Martel, imprimeur de Montpellier, un « *Extrait de l'Assemblée publique de la Société Royale des Sciences tenue le 7 décembre 1730 dans la Grand'Salle de l'Hôtel de Ville. M.M. les Consuls y assistant en Chaperon* » (un fascicule in-8°, de 20 p.) qui donne les résumés de plusieurs communications présentées : M. Rivière, Sur l'opium (p. 1-7), M. Hagenot, Sur l'hydrophobie ou l'horreur des liquides (p. 7-13) et M. de Plantade, Sur la véritable position d'une ville romaine dont on ne connaissait que le nom. Cette ville est le *Forum Domitii* (p. 13-20). F. de Plantade, après avoir rappelé les travaux de ses prédécesseurs sur la localisation et les textes antiques, a apporté les « démonstrations Astronomiques et Géométriques, pour en fixer la véritable situation » qu'il place à Fabrègues. Cette enquête pluridisciplinaire, en ce début du XVIII^e siècle, méritait d'être rééditée car elle appartient aux textes fondamentaux de l'archéologie de l'Hérault et, souvent citée, restait peu facilement accessible.

« [13] M. de Plantade, qui veut joindre à la carte de la Province, à laquelle il travaille en Astronomie et en Géométrie, de même que M. de Clapiés, les Recherches Historiques qui doivent servir à comparer l'Ancienne Géographie avec la Moderne, a lû dans cette Assemblée un Mémoire qu'il a détaché de son Ouvrage [14] général, et dans lequel il donne la véritable Position d'une Ville Romaine, dont on ne connoissoit que le Nom.

Cette Ville est le *Forum Domitii* : on sçavoit par les Itinéraires d'Antonin, et de Bordeaux à Jérusalem, qu'elle devoit être entre Cessero ou St Thibéry et Substantion, et comme on ne connoissoit aucun Vestige de Ville Romaine dans les Distances que ces Itinéraires marquent, M. Catel, dans les Recherches Historiques de Languedoc, la Place, ou à Fabrègues, ou à Murviel, ou à Frontignan, laissant la question indéçise, et avouant franchement qu'il ne sçait pas quel autre Lieu ce pourroit être.

M. de Valois, dans la Notice des Gaules, se détermine pour Frontignan; l'Abbé Baudran dans son Dictionnaire François Geographique appelle Fabrègues *Forum Domitii*, et le même dans son Dictionnaire Latin, se détermine pour Frontignan les Réverends Pères Bénédictins, qui ont déjà donné le premier Volume de l'Histoire de Languedoc, suivent le Sentiment de M. Valois et de l'Abbé Baudran. Mais M. de Plantade que cette diversité de Sentimens a rendu plus attentif, ayant découvert les Ruines d'une ancienne Ville Romaine dans un lieu inculte et sauvage [15] à un quart de Lieue à l'Orient de Fabrègues, n'a pas douté que ce fussent là les misérables Restes du *Forum Domitii*, dont on a ignoré jusqu'ici le véritable Emplacement; et voici comme il le prouve.

On sçait par les Histoires anciennes, que Cn. *Domitius Ahenobarbus*, qui étoit Consul dans la Gaule Transalpine, l'an de Rome 633, défit au Confluent de la Sorgue et du Rhône, Bituit Roi des Auvergnats, dont le Royaume s'étendoit jusqu'à nôtre Mer ; que de là il passa dans les Pais des Volques, qui est le même que celui que nous habitons, et que ce fut alors qu'il fit construire la Voye Militaire qui porte son Nom. On sçait encore par les Fragmens qui nous restent de l'Oraison de Cicéron *Pro Fonteio*, que ce grand Orateur prit la défense de Fonteius accusé de concussion par Les Peuples de la Gaule Narbonnaise, et d'avoir diverti les Fonds destinez pour les Réparations de la Voye Domitienne ; Cette Voye militaire, fort differente par sa construction, des Chemins publics qui servoient à travers cette Province, et s'étendoit bien avant dans l'Espagne. M. de Plantade en a découvert plusieurs Portions considérables, dans les Courses [16] qu'il a été obligé de faire, depuis Montpellier jusqu'à l'extrémité du Diocèse de Narbonne et dans le Roussillon, qui marquent, autant que tout autre ancien Monument, la Grandeur et la Magnificence Romaine. Cette Voye Militaire, appelée *Via Domitia*, et qui passoit au pied de la Ville ruinée que M. de Plantade a découverte, montre d'une maniere qui n'est point équivoque, que cette ancienne Ville étoit le véritable *Forum Domitii* ; et que c'étoit par cette Voye Domitienne que l'on alloit de Nîmes, par Substantion et par *Forum Domitii*, à Béziers et à Narbonne. La Route de Fabrègues, auroit abouti dans une grande Plaine, qui étoit autrefois des Marais impraticables ; et celle de Frontignan, dans un Cul-de-sac, terminé par des Etangs, qui auroient empêché d'aller plus avant.

On voyoit autrefois sur toutes les Voyes Militaires, que les Consuls Romains avoient fait construire des Villes, qui portoient de nom de leur Fondateur, et que l'on appelloit *Forum*, parce que c'étoient des Lieux de marché, d'Assemblée, ou des Places, dans lesquelles ces Consuls exerçoient leur Jurisdiction.

C'est ainsi que l'on voyoit sur la Voye Appienne, Claudienne, Aurelienne, Flaminienne, [17] Cassienne, *Forum Appii*, *Forum Claudii*, *Forum Aurelii*, *Forum Flaminii*, *Forum Cassii*. Pourquoi refuseroit-on donc à Cn. *Domitius Ahenobarbus*, d'avoir fait élever un *Forum* qui portât son nom, dans le país où il étoit Consul, et sur la Voye Militaire qu'il y avoit fait construire ?

Quoique ces Preuves Historiques soient très convaincantes pour connoître la Ville que les anciens Itinéraires appellent *Forum Domitii*, M. de Plantade a voulu y ajouter les Démonstrations Astronomiques et Géométriques, pour en fixer la véritable situation ; et pour cette effet, ayant fait mettre des Signaux à Substantion et à *Forum Domitii*, il a trouvé, par les Angles de Position qu'il y a pris, de même que par les Elevations du Pole, et par l'Arc d'un grand Cercle compris entre ces deux Lieux, qui ne sont par sur le même Méridien, que leur Distance reciproque étoit d'huit milles Romains, bien que differente de celle des anciens Itinéraires ce qui est sans doute la cause que la Position de cette ancienne Ville a été si long-tems ignorée.

Il ne faut pas être surpris si les Distances que marquent les Itinéraires, ne sont pas toujours bien exactes, puisqu'ils varient sur la distance de [18] Beziers à Narbonne, qui sont pourtant deux Points fixes qui sont les mêmes aujourd'hui qu'ils étoient du tems des Romains. Ces Erreurs viennent apparemment, dit M. de Plantade, de ce que les Copistes ont équivoqué sur la valeur des Chiffres Romains, qui étant ou mal marquez ou alterez dans les anciens Manuscrits, peuvent leur avoir fait prendre un Chiffre pour un autre, et induire par là à erreur Ceux qui les ont suivis aveuglement.

Après avoir fixé l'emplacement de cette Ancienne Ville, M. de Plantade en a pris toutes les Dimensions. Il a trouvé que sa longueur du Septentrion au Midi, étoit de 180 Toises, sa plus grande largeur de l'Orient à l'Occident, de 170 Toises, et son Circuit de 400 Toises ; ce qui fait voir que c'étoit une Ville assés considérable, et très forte, autant par sa situation avantageuse, que par la double Enceinte et la solidité des Murailles de douze pieds d'épaisseur dont elle étoit munie.

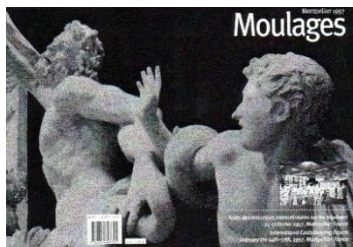
M. de Plantade finit son Mémoire par des Conjectures Historiques, d'où l'on peut tirer quelque Éclaircissement sur le Tems et sur les Auteurs de la Ruine de cette Ville. Il est certain, dit-il, qu'elle existoit au tems de Theodose-Le-Grand, [19] puisqu'il en fait mention dans l'Itinéraire d'Antonin, dans celui de Bordeaux à Jérusalem, et dans la Carte de Peutinger, qui vivoit du tems de cet Empereur; et que depuis cette Époque les Itinéraires n'en parlent plus.

Le Juif Benjamin, qui vivoit il y a environ 600 ans, et qui a parcouru toute la Terre connue de son tems, ne parle point du *Forum Domitii*, quoiqu'il dise qu'il a été dans deux jours de Béziers à Montpellier ; ce qui fait présumer que cette Ville étoit détruite longtems avant le Voyage de ce Juif. Il y a même lieu de croire qu'elle le fut, lorsque les Vandales ravagèrent tout ce País depuis Nimes jusqu'à Agde.

Voilà les Époques de la Fondation et de la Ruine de *Forum Domitii*, établies sur des Preuves accompagnées de toute la vraisemblance possible, et sur des Conjectures Historiques qui ne sont point douteuses. Ceux qui voudront se donner la peine d'aller sur les Lieux, seront encore mieux convaincus, par l'inspection du Local, par les Ruines qu'ils y verront, comme aussi par les débris de Vases et de Pavés antiques, dont M. de Plantade a fait voir un nombre à la Compagnie, que ces Choses ne peuvent être que les [20] Restes d'une ancienne Ville romaine, ou de ce *Forum Domitii*, dont il est parlé dans les Anciens Itinéraires, et dont M. de Plantade a fixé la position depuis si longtems ignorée.

Ces Mémoires fort interessans chacun dans leur espece, furent très-goutés par l'Assemblée. M. le Président en les recapitulant en fit l'éloge, de même que celui des Académiciens qui les avoient lûs.

A Montpellier, chez Jean Martel, Imprimeur de Nosseigneurs des Estats généraux de Languedoc, et de la Société Royale des Sciences, prés l'intendance, 1731 ».



ACTES DES RENCONTRES INTERNATIONALES SUR LES MOULAGES

SOMMAIRE

Ch. LLINAS – Avant-propos.

Aspects techniques es pratiques

- S. H. AUFRÈRE – Lottin de Laval et l'invention de la lottinoplastique. Premier procédé de moulage appliqué aux monuments pharaoniques en Egypte.
 P. CASTRO – Une maquette des Pyrénées en relief. (exposition au musée de Saint-Germain-en-Laye. 2 avril-8 juillet 996)
 A. SNOECK – Un arche, de moulage contemporain.
 A. VILLAR – La photographie en plâtre.
 S. ALEMDAR – Déménagement et restauration de la collection des moulages de l'Université de Tübingen.

Apports des moulages en tous domaines

- J. FRANCK – Didactisme des moulages d'après l'antique dans l'apprentissage du dessin artistique.
 C. LAPEYRE – Vrai faux ou faux vrai, le moulage et le conservateur.
 F. QUEYREL – Apport des moulages à l'étude de la sculpture antique : Falconet es le moulage du cheval de Marc-Aurèle.
 L. MARINESCU-NICOLAJSEN – De la nécessité et de l'utilité du moulage d'antiques. A propos de quelques pièces de la collection Rodin
 J. MARCADÉ – Moulage et reconstitution d'une statue de Claros
 C. PINATEL – La « restauration de deux colonnes en plâtre du temple de Castor et Pollux à Rome.
 F. LATRÉMOLIÈRE – Le musée lapidaire du château de Blois : un résumé de l'histoire architecturale es sculpturale du château.
 J-F. PINCHON – Le modèle de plâtre pour la conception des décors de l'Opéra de Paris de Charles Garnier.
 J. CHAUSSERIE-LAPRÉE et N. NIN – Moulages archéologiques dans le Midi méditerranéen.
 N. NIN – Aix-en-Provence : mise en valeur et insertion d'un moulage de stèle gallo-romaine dans un contexte urbain.
 F. AMY DE LA BRETEQUE – Le moulage au cinéma.

Histoire : collections et pièces diverses

- T. LOCHMAN – Importance du moulage d'après la sculpture antique pour l'histoire de l'art occidental.
 B. VAN DEN DRIESSCHE – D'une collection de moulages à un musée universitaire public (Louvain-la-Neuve).
 C. SKINKEL-TAUPIN – L'atelier de moulages des Musées Royaux d'art et d'histoire (Bruxelles).
 F. RIONNET – L'atelier de moulage du musée du Louvre (1794-1928).
 S. HOUBY-NIELSEN – The Royal Cast Collection in Copenhagen : past acquisition Policies and Future Aims.
 K. KNOLL – Die Gründung der Dresdener Abgursammlung und ihre blütezeit in 19. und frühen 20. Jahrhundert.
 K. SCHÖPS – A bourgeois idea? Some remarks on the history of the Cast Collection of Hamburg.
 M. BARBANERA – Les collections de moulages en plâtre en Italie comme reflet d'une archéologie actualisée ; l'exemple de Rome.
 A-M. LIBERATI – Le collezioni dei calchi del Museo della civiltà romana.
 M.-C. WEISS – Le moulage à l'Université de Corse : premier bilan et perspectives.
 D. VINGTAIN – Un musée au Palais des Papes d'Avignon : le Musée médiéval de la région du Midi.
 E. SCHWARTZ – Les moulages de l'École des Beaux-Arts : les vestiges d'un musée enseveli.
 P. JOCKEY – Brèves observations sur la collection de moulages de l'Université de Provence.
 M. GALINIER – La colonne Trajane et les pouvoirs européens ; reproductions et imitations.
 A. LARONDE – Moulages de Libye au musée des moulages de Versailles.
 V. GAGGADIS-ROBIN – Deux moulages de sarcophages du cycle de Médée à Paris.

Ouvrage publié avec le concours du Ministère de l'Éducation Nationale
 De l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
 (Direction de l'Information Scientifique et technique et des Bibliothèques)
 Et de l'Université Montpellier III
 Éditions de l'Université Montpellier III

Commandes à adresser à :

Service des Publications
 34 199 MONTPELLIER Cedex 5 (France)
 Tél : 04.67.14.24.60 – Fax : 04.67.14.23.32
 Email : serpub@alor.univ-montp3.fr
 Internet : http://serinf2.univ-montp3.fr

Renseignements :

MUSÉE DES MOULAGES
 Université Paul-Valéry – Route de Mende
 34 199 MONTPELLIER Cedex 5 (France)
 Tél : 04.67.14.23.77 – Fax : 04.67.14.24.52
 Email : mdm@smr1.univ-montp3.fr



HISTOIRE ANCIENNE ET MÉDIÉVALE :

Sylvie LHOSTIS, Marie-Gilberte COURTEAUD, La première Commission archéologique de l'Hérault (1819-1824) et les rapports d'Etienne Sicard et d'Aimant Touchy sur les « antiquités » de la région montpelliéraine et d'Alexandre Du Mège sur la découverte de l'inscription de Régimont (Poilhes) par François MAZEL ;

Alice COLBY HALL, Nouvelles remarques sur le sceau conventuel de Saint-Guilhem-le-Désert au XIII^e siècle ;

Thierry RIBALDONE, Le castellas de Tournemire (Moulès-et-Baucels, Hérault) ;

Adeline BEA, Notre-Dame de Grâce de Sérignan. Réflexion sur les étapes de la reconstruction d'un grand édifice gothique.

HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE :

Mathieu MÉRAS, Pierre Louvet, archiviste et historien, et Montpellier ;

Bernard CHÉDOZEAU, Architecture et liturgie. L'abbaye royale de Saint-Thibéry de la congrégation de Saint-Maur (ancien diocèse d'Agde) ;

Frédéric MEYER, L'évêque contre les récollets : la querelle des sacrements dans le diocèse de Saint-Pons-de-Thomières à la fin du XVII^e siècle ;

Jean-Louis BONNET, Les Mélair-Parant, artisans carcassonnais du XVII^e siècle au service de la cathédrale de Saint-Pons-de-Thomières ;

Philippe HUPPE, Privilèges et naissance : une harmonie disparue. La baronnie du Pouget et la vicomté de Plaissan au XVIII^e siècle ;

Henri VIDAL, Les grandes orgues de la cathédrale de Lodève ;

Josef SMETS, 1766 : la fin d'une lignée de seigneurs languedociens, les Roquefeuil ;

Serge SOUPEL, Les notes du Voyage sentimental en France et en Italie de Sterne, par Paulin Crasous, censeur, traducteur et professeur éclairé ;

Ian CAMPBELL ROSS, Entre la joie et la tristesse : le séjour de Laurence Sterne à Montpellier (1763-1764) ;

Laurent FÉLIX, Jean-Baptiste Pillement, un peintre des paysages dans l'Hérault, à la fin du XVIII^e siècle ;

Richard PARISOT, Montpellier et sa région au XVIII^e siècle à travers les récits de voyageurs germanophones ;

Adelaïde DE PLACE, L'oratorio pour le sacre de Napoléon d'Antoine Fabre d'Olivet ;

Marie PESSIOT, Le buste de A. Fabre d'Olivet par Charles-Antoine Callamard (1769-1815) ;

Catherine PAPINI, La confrérie des pénitents blancs de Castelnaud-de-Guers, de la restauration de 1809 à la vente de la chapelle en 1921 ;

Jean-Paul LEGROS, Jean ARGELÈS, Henri Marès (1820-1901) vainqueur de l'oidium ;

Jean-Claude GAUSSENT, Le testament de Louis Médard : un modèle républicain et patriote ;

Jean-Claude RICHARD et John ALDRED, John Claude Nattes (1765-1839) aquarelliste « anglais » compagnon de Jean-Marie Amelin (1785-1858), et Victor-Ferdinand de Nattes (1795-1881), directeur du Musée Fabre de Montpellier (1837-1881) (I) ;

Louis SECONDY, Le rôle des clercs et des religieux dans l'enseignement à Agde de 1650 à 1905 ;

Bernard DERRIEU, L'art selon la Troisième République à l'École des Beaux Arts de Montpellier ;

Jean-Paul LAURENS, Pour une sociologie des institutions scientifiques locales : le cas de l'Institut de Chimie de Montpellier (1889-1957) ;

Samuel SERRE, Le syndicalisme ouvrier dans le bassin industriel de Bédarieux (1910-1914) ;

Philippe SECONDY, Regard sur le fascisme dans l'Hérault : La difficile implantation du Parti Populaire Français (1936-1944) ;

Jean ROBIN, Les belligérants dans le ciel du Languedoc pendant la Seconde Guerre Mondiale 1939-1945.

SOCIÉTÉ, TECHNIQUES, ETHNOLOGIE :

Jérôme PRUNEAU, De l'ancrage culturel à l'empreinte sportive : évolution des processus identitaires dans la joute languedocienne ;

Richard LAURAIRE, Les vigneron et la coopérative languedocienne : entre littératures, patrimoine et traçabilité ;

Emmanuelle COULOMB, Résistance non violente en maquis héraultais : la communauté de l'Arche de la Borie Noble.

LANGUES ET LITTÉRATURE RÉGIONALES, TOPONYMIE :

Daniel MOULIAS-CARRAT, L'exploitation d'un registre de notaire, Toponymie et espace anthropisé dans la région de Clermont-l'Hérault à la fin du XVI^e siècle ;

Jean-Pierre CHAMBON, L'origine de Montpellier : à propos d'une contribution récente ;

Pierre TRINQUIER, Anne de Rulman et ses recherches sur la langue du pays ;

Roland ANDRÉANI, Les Renouvier dans la société montpelliéraine (1790-1863) ;

Laurent FEDI, Charles Renouvier et l'Allemagne après 1871 : l'annexion du criticisme, une revanche philosophique ;

Guy BARRAL, Les revues littéraires à Montpellier avant 1914 ;

Christine MARICHY, Localités non identifiées aux environs de Saint-Clément-de-Rivière et de l'apport des monographies microtoponymiques.

CHRONIQUES, NOTES ET INFORMATIONS :

Jean NOUGARET, Archéologie médiévale, histoire de l'art. Bibliographie (1998-2000) ;

Jean-Luc LAFFONT, *Martine SAINTE-MARIE*, Essai de bibliographie sur les États du Languedoc

NOTES ET INFORMATIONS (1999-2000-2001)

Les Presses du Languedoc :

- Etienne Moulinié (1599-1676), intendant de la musique aux États du Languedoc Jean-Louis Bonnet et Bérengère Lalanne

Bernard CHEDOZEAU :

- De Brantôme à Villemagne-l'Argentière : A propos de plans mauristes

Jean-Claude HÉLAS :

- Un évêque de l'an mil, saint Fulcran, évêque de Lodève (Hérault)

Marcel GUY :

- La confrérie des Pénitents Blancs de Montagnac (Hérault)

Laurent FEDI :

- Un nouveau livre sur Charles Renouvier (1815-1903) : Au principe de la République. Le cas Renouvier, de Marie-Claude Blais

Laurence CHATEL DE BRANCION :

- Mémoires inédits de Cambacérès

Christian JACQUELIN :

- Le Bistrot des Ethnologues

André SOUYRIS-ROLLAND :

- Mémoire des volontaires de la BLL

J. FRAYSSENGE :

- Livres en Hérault et Aveyron

Geneviève GAVIGNAUD-FONTAINE :

- Aux origines de la coopération vigneronne.

J. BONNET :

- La Résistance au coup d'État du 2 décembre 1851.

Walter KETTEMANN :

- Une thèse et histoire sur les réformes monastiques de Louis le Pieux et sur le rôle de Saint-Benoît-d'Aniane.

Jean-Claude RICHARD :

- Raoul Joseph Lambert (18 mars 1914-16 mai 1969) ;
- Catharisme et cathares ;
- Les Platter toujours bienvenus ;
- L'érudition mauriste à Saint-Germain-des-Prés ;
- Nouvelle revue d'onomastique ;
- 1848, 1851 et le cent cinquantième anniversaire de la 2^e République et de la Résistance au coup d'État du 2 décembre 1851 ;
- Moulins et meuniers : des techniques, des sociétés.

Jean de CLARIS :

- Taureaux et... corridas.

<http://www.etudesheraultaises.fr/>

